



RAPPORT ANNUEL
EXERCICE 2017

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL.....	3
EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION BERNARD LOISEAU SA DE JANVIER A DECEMBRE 2017.....	5
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BERNARD LOISEAU S.A. A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE.....	6
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE BERNARD LOISEAU S.A.	19
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	24
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	50
COMPTES SOCIAUX BERNARD LOISEAU SA	53
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	55
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	68
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	71
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACHETEES (ART. L. 225-209 DU CODE DU COMMERCE).....	72
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225 115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017	73
RAPPORT SPECIAL SUR LA REALISATION DES OPERATIONS D'ACHAT D' ACTIONS	74
TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE.....	77

BERNARD LOISEAU SA
Société Anonyme au capital de 1 790 125 €
Siège Social : 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu
Dijon B 016 050 023

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Bernard Loiseau SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en page 6) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Présidente du Conseil d'administration
Dominique Loiseau

GROUPE BERNARD LOISEAU

CHIFFRES CLES CONSOLIDES COMPARES *(EN MILLIERS D'EUROS)*

	31 DECEMBRE 2017	31 DECEMBRE 2016
	IFRS en K€	IFRS en K€
Chiffre d'affaires	8 686	9 324
Résultat opérationnel	-1 074	-949
Résultat net	-828	-601
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-818	-615
Capital social	1 790	1 790
Capitaux propres	9 398	10 207
Dettes financières à plus d'un an	5 364	3 240
Actifs non courants	15 983	13 412
Trésorerie nette	1 320	2 049
Endettement financier	6 076	3 977
Total état de situation financière	19 128	17 521
Dividendes	0	0
Résultat net par action en euros (hors actions d'autocontrôle)	-0.58	-0.44

Evolution du cours de l'action Bernard Loiseau SA de janvier à décembre
2017

Date	Cours moyen	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume des titres échangés par mois	Capitaux échangés par mois (€)
Janvier	3,62	3,65	3,50	4 800	17 301
Février	3,47	3,52	3,42	2 660	9 141
Mars	3,82	4,00	3,58	8 681	33 065
Avril	3,66	3,75	3,60	4 235	15 469
Mai	3,45	3,69	3,30	7 786	26 542
Juin	3,41	3,68	3,28	13 536	46 183
Juillet	3,44	3,58	3,31	7 617	26 084
Août	3,44	3,50	3,40	6 555	22 558
Sept	3,37	3,46	3,33	7 413	24 997
Octobre	3,51	3,54	3,45	7 736	27 136
Novembre	3,49	3,55	3,36	7 007	24 562
Décembre	3,35	3,43	3,33	5 783	19 449

Place de cotation des actions : Bourse de Paris – Nyse Euronext growth
Code ISIN FR0000066961 – Mmemo ALDBL

Rapport du Conseil d'administration de BERNARD LOISEAU S.A. à l'Assemblée générale mixte

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ainsi que nous en font obligation la loi et nos statuts, à l'effet de soumettre à votre approbation :

Les décisions ordinaires

- après lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, les conventions règlementées ;
- affectation du résultat 2017 ;
- après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 ;
- renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'intervenir sur le marché pour acheter et vendre des actions de la société, ainsi que de réduire le capital par annulation d'actions ;
- renouvellement de mandat d'administrateur ;
- attribution de jetons de présence ;
- pouvoirs pour les formalités.

Les décisions extraordinaires

- après lecture du rapport des commissaires aux comptes, l'autorisation d'annulation des actions auto-détenues par la société ;
- pouvoirs pour les formalités.

Au présent rapport est annexé, conformément aux articles R 225-83 et R 225-102 du code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

A. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Normes IFRS pour les états financiers consolidés

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation définis par les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Bernard Loiseau ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie évalués à la juste valeur en contrepartie de l'état du résultat global.

Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouveaux textes applicables en 2017

Le groupe Bernard Loiseau applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements, de leurs améliorations annuelles et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2017 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>. Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou autres textes applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Au cours de l'exercice, le groupe Bernard Loiseau a adopté les normes, amendements et autres textes d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2017, à savoir :

- IAS 7 : amendements relatifs à des informations complémentaires à fournir au titre de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie »,
- IAS 12 : amendements relatifs à la comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes.

Aucun de ces textes n'empêche de conséquences significatives sur le résultat net, la position financière du groupe ou la présentation des comptes et de l'information financière.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'autres textes dont l'application n'était pas autorisée ou pas obligatoire au 31 décembre 2017, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 8 décembre 2016 relatif au cycle 2014-2016) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 28 : amendements relatifs aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises,
- IAS 40 : amendements relatifs aux transferts d'immeubles de placement,
- IFRS 2 : amendements relatifs à la classification et à l'évaluation de paiements sur base d'actions,
- IFRS 4 : amendements relatifs à l'application de la norme IFRS 9 avec la norme IFRS 4,
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers et amendement concernant les clauses de remboursement anticipé,
- IFRS 10 et IAS 28 : amendements relatifs aux ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence,
- IFRS 14 : norme relative aux comptes de report réglementaire,
- IFRS 15 : norme relative à la reconnaissance du revenu et amendements concernant la date d'application et des clarifications de la norme,
- IFRS 16 : norme relative aux contrats de location,
- IFRS 17 : norme relative aux contrats d'assurance,
- IFRIC 22 : interprétation relative au paiement d'avance sur transactions en devises
- IFRIC 23 : interprétation relative aux positions fiscales incertaines.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

Conformément au règlement de l'ANC n°2016-09 du 2 décembre 2016, le groupe mentionne par ailleurs dans l'annexe des comptes consolidés les informations requises par l'article 2 dudit règlement, à savoir des informations relatives au périmètre de consolidation, aux titres de participation n'entrant pas dans le périmètre de consolidation, aux effectifs et aux honoraires des commissaires aux comptes.

2. Référentiel comptable français pour les comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis conformément :

- Aux dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce ;
- Aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France : le règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables adoptées en 2017 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

B. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

1. Faits marquants et chiffres clés 2017

L'année 2017 a été une année de reprise pour l'hôtellerie française sur toutes catégories confondues en moyenne, selon le baromètre Deloitte-In Extenso, sauf pour l'hôtellerie haut de gamme et luxe, à cause des attentats de Paris en novembre 2015, de Bruxelles en mars 2016 et de Nice le 14 juillet 2016. Cependant, le chiffre d'affaires 2017 de l'hôtellerie à Paris et sa région n'a pas retrouvé son niveau de 2013.

Dans ce contexte particulièrement difficile, l'année 2017 a été une année de restructuration et de consolidation des activités du groupe Bernard Loiseau pour pérenniser son développement.

En effet, en juillet 2017, la Villa Loiseau des Sens a ouvert ses portes à Saulieu en extension du Relais Bernard Loiseau après 15 mois intenses de travaux (investissement de 6,5 millions d'euros), accueillant un spa haute couture en prolongement de l'espace bien-être existant depuis 2000, un nouveau restaurant Loiseau des Sens, proposant une cuisine « santé-plaisir » très goûteuse et gourmande avec des produits majoritairement biologiques et locaux (une assiette Michelin déjà depuis février 2018), et une nouvelle salle de séminaire, soit un nouveau bâtiment de 1500 m² construit sur 4 niveaux :

- un sous-sol pour toutes les installations techniques,
- un rez de jardin avec les deux Univers multisensoriel et volupté (des bassins de zénitude et des espaces de bien être offrant des expériences sensorielles très innovantes),
- le premier étage abrite les cabines de soin (10 cabines avec une offre de soins exceptionnelle), le salon de ressourcement ainsi que le restaurant Loiseau des Sens doté d'une terrasse surplombant le jardin,
- le dernier étage comprend une salle de séminaire et un spa suite VIP,
- et enfin une toiture végétalisée qui accueille les ruches dont le miel récolté sera proposé en boutique et servi aux clients.

Pour financer ces travaux, le groupe a dû contracter des emprunts en profitant des taux d'intérêt bas du marché, compris entre 0,50 % et 2,20%, avec un montant total emprunté de 5 500 K€ pour ce projet.

Une chaufferie à biomasse (bois déchiqueté) très performante, en remplacement de l'ancienne chaufferie au fuel (investissement de 779 K€) a été finalisée et opérationnelle en 2017. L'objectif est de chauffer l'eau et les espaces du Relais Bernard Loiseau (hôtel et restaurant) et la Villa Loiseau des Sens, les piscines existantes et nouvelles du spa.

L'ouverture de la Villa Loiseau des Sens en juillet 2017 a impliqué :

- le recrutement, la formation et l'accompagnement du personnel, avec plus de 20 nouveaux postes créés à Saulieu ;
- des charges de communication et de marketing bien maîtrisées.

Une nouvelle organisation a été mise en place pour mieux optimiser toutes les installations du Relais Bernard Loiseau et de la Villa Loiseau des Sens. Il s'agit de l'ouverture de l'hôtel du Relais Bernard Loiseau et du spa de la Villa Loiseau des Sens 7 jours sur 7, tout en assurant une offre de restauration chaque jour par le restaurant gastronomique et/ou le restaurant Loiseau des Sens.

Face à la baisse de la fréquentation à Paris, et suite au départ du chef de cuisine du restaurant Loiseau Rive Droite et de son équipe de cuisine en avril 2017, le groupe Bernard Loiseau a décidé de se séparer de l'activité de ce restaurant, devenu un foyer de perte pour le groupe depuis 3 années successives. La vente du fonds de commerce du restaurant Loiseau Rive Droite a eu lieu début juillet 2017, au prix de 920 K€ des éléments corporels et incorporels. La SAS Loiseau Rive Droite va exploiter l'activité du restaurant Loiseau des Sens, ouvert à Saulieu depuis juillet 2017.

L'activité du restaurant Loiseau Rive Gauche a augmenté de 1% en 2017 par rapport à 2016. La baisse de l'activité sur le premier semestre 2017 de 2,4% a été compensée par une reprise de 5% sur le deuxième semestre 2017, malgré un contexte difficile de la fréquentation touristique en haut de gamme à Paris. En février 2018, le restaurant Loiseau Rive Gauche a obtenu sa première étoile Michelin, ce qui va confirmer son positionnement d'excellence, et donc attirer une nouvelle clientèle étrangère et gastronomique dès 2018.

Donc une année 2017 très riche avec des faits marquants importants qui vont permettre le développement tout en pérennisant la rentabilité du groupe Bernard Loiseau, tels que :

- des investissements importants à Saulieu avec le lancement de la Villa Loiseau des Sens, ouvert en juillet 2017,
- une nouvelle équipe de pas moins de 20 personnes à Saulieu à former et accompagner pour l'ouverture de la Villa Loiseau des Sens,
- la cession du fonds de commerce de Loiseau Rive Droite avec trois mois de fermeture avant la cession, pour se séparer de ce foyer de pertes, tout en gardant une adresse parisienne du groupe Bernard Loiseau (Loiseau Rive Gauche),
- le repositionnement haut de gamme du restaurant Loiseau Rive Gauche à Paris, confirmé par l'obtention d'une étoile Michelin en février 2018.

Les comptes 2017, arrêtés par le Conseil d'administration, font apparaître les données suivantes:

- un chiffre d'affaires consolidé de 8 686 K€, soit une baisse de 6,8% ;
- un résultat net consolidé déficitaire de -828 K€ contre un déficit de -601 K€ en 2016 ;
- et une trésorerie nette de 1 320 K€ contre 2 049 K€ au 31 décembre 2016.

Contribution au résultat net de chaque pôle géographique (en K€)

Pôle géographique	2017	2016
Bourgogne	-509	-130
Paris	-319	-471
Résultat net consolidé	-828	-601

Rappelons que le pôle géographique Bourgogne regroupe les activités suivantes :

- l'activité d'hôtellerie et restauration à Saulieu ;
- l'activité de consulting culinaire, ainsi que l'exploitation de l'image et de la marque Bernard Loiseau ;
- l'activité du restaurant Loiseau des Vignes à Beaune ;
- et enfin l'activité du restaurant Loiseau des Ducs et du bar à vins « La Part des Anges » à Dijon.

Dans ce contexte de restructuration, le groupe Bernard Loiseau affiche une activité en baisse de 6,8% par rapport à 2016, en tenant compte de la baisse de l'activité du restaurant Loiseau Rive Droite, fermé pendant 3 mois sur le 1er semestre 2017. Le Relais Bernard Loiseau affiche une augmentation du chiffre d'affaires à Saulieu de 3% compte tenu de l'activité de la Villa Loiseau des Sens lancée sur le deuxième semestre 2017. L'activité en Bourgogne affiche une augmentation de 1% en 2017, et une baisse de 39% à Paris.

La contribution de l'activité à Paris en 2017 au résultat net consolidé est déficitaire de -319 K€ contre - 471 K€ en 2016, soit une amélioration de la contribution de 152 K€, grâce aux bonnes mesures prises et concrétisées en 2017.

La contribution de l'activité en Bourgogne en 2017 est déficitaire de -509 K€, contre -130 K€ en 2016. Cette contribution déficitaire en Bourgogne est liée principalement à la baisse de l'activité du Relais Bernard Loiseau de 3% en 2017 par rapport à 2016, avant d'intégrer le chiffre d'affaires de la Villa Loiseau des Sens. Soit une baisse de 10% sur le premier semestre 2017 et une augmentation de 2% sur le deuxième semestre 2017 à périmètre constant.

L'ouverture de la Villa Loiseau des Sens en juillet 2017 a impliqué le recrutement du personnel au moins 2 mois avant l'ouverture pour être formé, et pour préparer l'ouverture. Des charges fixes, telles que les dotations aux amortissements liées aux nouveaux investissements, des charges financières liées au financement, des charges de communication et de promotion ont pesé sur le résultat du Relais Bernard Loiseau en 2017, avec une nouvelle activité de la Villa Loiseau des Sens lancée sur le deuxième semestre 2017.

Le secteur de la Bourgogne représente une augmentation de l'activité de 1 % avec une contribution au résultat net

négative de -509 K€ en 2017, contre un déficit de -130 K€ en 2016.

Par conséquent, le groupe affiche un résultat net consolidé déficitaire de -828 K€ contre un déficit de -601 K€ au 31 décembre 2017, soit une baisse de -227 K€.

Grâce à la bonne situation financière du groupe, d'autres investissements permanents et indispensables pour maintenir le niveau d'excellence des prestations de tous les établissements continuent d'être engagés. En effet, la trésorerie a permis de faire face d'une part à la baisse de l'activité conjoncturelle, et d'autre part au maintien du niveau d'investissement permanent pour l'image de marque Bernard Loiseau. Par conséquent, le niveau de trésorerie a baissé de 729 K€, dont -10 K€ liés à la baisse de l'activité, -32 K€ lié au poste impôt, au coût de l'endettement financier et de la variation du besoin en fond de roulement, -687 K€ liés aux investissements en autofinancement, au déblocage et au remboursement des emprunts, aux subventions reçues et au produit de cession du fonds de commerce de Loiseau Rive Droite.

La trésorerie nette au 31 décembre 2017 s'élève à 1 320 K€.

Pour ce qui est de la qualité des prestations :

- A Saulieu, le restaurant du **Relais Bernard Loiseau** est classé en 2 étoiles au guide Michelin;
- Le restaurant **Loiseau des Vignes**, ouvert à Beaune en juillet 2007, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en mars 2010, l'a maintenue en février 2018 ;
- Le restaurant **Loiseau des Ducs**, ouvert à Dijon en juillet 2013, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en février 2014, l'a également maintenue en février 2018,
- Le restaurant **Loiseau des Sens**, ouvert en juillet 2017, a obtenu son assiette Michelin en février 2018, seulement après 7 mois d'ouverture,
- Le restaurant **Loiseau Rive Gauche**, ouvert à Paris en juillet 1999, a obtenu sa première étoile au guide Michelin en février 2018.

Le positionnement stratégique des restaurants en haut de gamme est maintenu. Ce choix cohérent avec l'image de marque Bernard Loiseau, va permettre de conquérir une nouvelle clientèle jeune, des touristes étrangers, mais également des épicuriens en quête des meilleurs goûts et saveurs de la gastronomie française.

En 2017, les activités de consulting culinaire représentent 0,78% de l'activité du groupe.

Le groupe Bernard Loiseau continue de mettre en place des mesures de très bonne gestion : fermeture de deux jours par semaine de tous les établissements du groupe, ouverture de l'hôtel Relais et Châteaux et du spa Loiseau des Sens 7 jours sur 7, mise en place de nouveaux forfaits attractifs sur internet pour augmenter les taux d'occupation en semaine, et différentes mesures pour maîtriser les autres charges d'exploitation.

C. SITUATION ET ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE BERNARD LOISEAU AU COURS DE L'EXERCICE

1. Bernard Loiseau SA

1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net de la société BERNARD LOISEAU SA s'élève à 5 227 K€ en 2017, soit une hausse de 3%.

La ventilation en est présentée ci-dessous :

en K€	2017	2016	Variation En K€	Variation En %
Restauration gastronomique	3 208	3 546	-338	-10
Hôtellerie	1 162	1 012	150	15
Restaurant Loiseau des Sens	251	0	251	
SPA Loiseau des Sens	238	145	93	64
Boutique et produits dérivés	343	327	16	5
Rétrocessions internes	11	27	-16	-59
Redevances de location gérance (1)	14	17	-3	-18
TOTAL	5 227	5 074	153	3

(1) ces redevances sont versées par Bernard Loiseau Organisation, filiale à laquelle BERNARD LOISEAU SA a donné son activité de consulting et droit d'image en location gérance depuis le 01/01/02.

Hors location gérance, le chiffre d'affaires est de 5 213 K€ (il était de 5 057 K€ en 2016).

Des forfaits « tout compris » très attractifs et commercialisés en semaine ont permis de limiter la baisse de la fréquentation sur le deuxième semestre, et de l'augmenter sur le deuxième semestre avec l'ouverture de la Villa Loiseau des Sens sur le deuxième semestre, tout en maîtrisant les charges de personnel et de fonctionnement.

La durée du séjour à l'hôtel est stable par rapport à l'année précédente, grâce aux infrastructures qui permettent un séjour moyen de 2 nuits (spa, piscine, jardin).

1.2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation a été sensiblement impacté par la baisse du chiffre d'affaires de 10% sur le premier semestre 2017 au Relais Bernard Loiseau. L'activité du Relais Bernard Loiseau a augmenté de 2% sur le deuxième semestre 2017, grâce à l'ouverture de la Villa Loiseau des Sens en juillet 2017, limitant ainsi la baisse de l'activité du Relais Bernard Loiseau à 3% sur l'année 2017 (hors Villa Loiseau des Sens).

Le lancement de la Villa Loiseau des Sens a généré du chiffre d'affaires complémentaire, en constante augmentation, mais également des charges de personnel avant l'ouverture pour préparer le lancement, des dotations aux amortissements et des intérêts d'emprunt souscrits pour le financement de la construction de la Villa Loiseau des Sens. Ces charges seront absorbées dès la deuxième année d'exploitation sur une année complète.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de -1 240 K€, contre -876 K€ en 2016. Sachant que ce résultat d'exploitation intègre les loyers versés à la SCI Dumaine, à hauteur de 696 K€, dans le cadre du bail immobilier, en la qualité de cette dernière de propriétaire des murs du Relais Bernard Loiseau ; et que Bernard Loiseau SA perçoit des dividendes de cette dernière comptabilisés en résultat financier (Cf 1.3 Résultat courant).

1.3 Résultat courant

Les charges financières externes sont de 9 K€, suite aux différents emprunts contractés :

Les emprunts sont détaillés en 1.6.

Les charges et produits financiers 2017 sont constitués aussi des intérêts et produits sur les comptes courants des sociétés du groupe, et des dividendes perçus des filiales.

Au titre de l'exercice 2017, les dividendes perçus par Bernard Loiseau SA de sa filiale la SCI Dumaine s'élèvent à 426 K€.

Le résultat courant avant impôts s'établit donc à -724 K€ au 31 décembre 2017, contre -419 K€ au 31 décembre 2016.

1.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel présente un déficit de 104 K€.

En K€	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Total
Cessions d'immobilisations de Bernard Loiseau SA à la SCI Dumaine	451	451	0
Solde des titres Newcore (société liquidée en février 2017)	130		-130
Retour à meilleure fortune SA Loiseau des vignes (1)		23	23
Autres		3	3
Total	581	477	-104

(1) Des abandons de compte courant de Bernard Loiseau SA ont été réalisés envers sa filiale SA Tante Jeanne (devenue SA Loiseau des Vignes le 24 mai 2007) à hauteur de 457 K€ dont 341 K€ en 2003, et 116 K€ en 2004, avec des clauses de retour à meilleure fortune. Pour les exercices 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016, les clauses ont pu s'appliquer pour un montant cumulé de 287 K€. Au 31 décembre 2017, les conditions déterminantes du retour à meilleure fortune s'appliquent, la société Loiseau des Vignes a remboursé 23 K€.

1.5 Résultat net

Le résultat net après impôt de l'exercice 2017 est déficitaire de 731 K€, contre - 420 K€ en 2016.

L'impôt sur les résultats d'un montant de 97 K€ correspond aux éléments suivants :

Impôts sur les bénéfices (produit)	94 K€
- Provision pour impôt sur perte SA Loiseau Rive Gauche (charge)	-69 K€
- Ajustement provision pour impôt sur perte SA Loiseau Rive Gauche	
Suite changement de taux d'IS (produit)	<u>72 K€</u>
Impôt sur les bénéfices (produit)	97 K€

1.6 Analyse de l'endettement

La société Bernard Loiseau SA a trois emprunts en cours :

- un premier emprunt de 300 K€ contracté en 2015 sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 0,90% dont le solde au 31/12/2017 est de 160 K€.
- un second emprunt de 1 000 K€ contracté en 2016 pour financer les aménagements intérieurs du spa, du restaurant et de la salle de séminaire de la « Villa Loiseau des Sens, sur une durée de 7 ans, avec un taux d'intérêt de 0,90%, et dont le capital restant dû au 31/12/2017 est de 922 K€.
- un troisième emprunt de 136 K€ a été contracté en 2016 sur une durée de 5 ans, avec un taux fixe de 0,50 %, et dont le capital restant dû au 31/12/2017 est de 107 K€. Ce nouvel emprunt est utilisé pour financer en partie la construction de la chaufferie bio-masse centralisée. Elle permettra de répondre aux besoins d'énergie de l'hôtel, du restaurant et de l'établissement « Villa Loiseau des Sens ».

Au 31 décembre 2017, les dettes financières sont constituées de comptes courants auprès des filiales pour 2 396 K€, des emprunts de 1 189 K€ et des agios de 2 K€.

1.7 Activité en matière de Recherche et Développement

Néant.

1.8 Informations en matière de délais de paiement

Selon l'article prévu par l'article D-441-4 du code de commerce, les sociétés doivent publier dans leur rapport de gestion l'information relative aux délais de paiement à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance (Code de commerce, art. D 441-4 nouveau) ainsi que l'état des créances clients.

	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	160					240	30					150
Montant total des factures concernées en K€ TTC	117	161	29	0	2	192	57	34	1	33		68
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	3,05	4,22	0,76	0	0,06	5,04						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0,97	0,58	0,02	0,58		1,18
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses et non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code du commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : non Délais légaux : oui						Délais contractuels : non Délais légaux : oui					

2. Restaurant Loiseau des Vignes

Ce restaurant ouvert depuis 2007 possède une étoile au guide Michelin depuis 2010, avec une capacité d'accueil maximale de 65 couverts.

En 2017, le chiffre d'affaires a baissé de 3.9%. Les charges d'exploitation ont été parfaitement maîtrisées.

De ce fait, le résultat net est bénéficiaire de 131 K€ en 2017, contre 46 K€ en 2016.

3. Restaurant Loiseau des Ducs

Ce restaurant ouvert depuis juillet 2013 possède une étoile au guide Michelin depuis 2014, avec une capacité d'accueil maximale de 55 couverts.

Le chiffre d'affaires 2017 a baissé de 2,5% par rapport à 2016, à cause de la mauvaise conjoncture économique sur le premier semestre 2017. Il est à noter que des opérations de promotion ont permis de limiter la baisse de la fréquentation. Le taux de marge brute s'est amélioré de 1 point, les charges de personnel ainsi que les autres charges d'exploitation ont été parfaitement maîtrisées. De ce fait, le résultat net comptable n'a pas été très impacté par la baisse de la fréquentations, s'élevant à -17 K€, contre -24 K€ en 2016. L'excédent brut d'exploitation est bénéficiaire de 73 K€ en 2017, au même niveau que celui de 2016.

4. Bar à vins La part des anges

Ce bar à vins ouvert en juillet 2014 affiche une belle progression depuis son ouverture. Le recrutement d'une sommelière a permis d'élargir l'offre des vins, avec un très bon rapport qualité/prix. Les verrines sucrées et salées préparées par les cuisines du restaurant Loiseau des Ducs sont très appréciées des clients qui deviennent de plus en plus fidèles.

5. Les restaurants parisiens

L'activité des restaurants parisiens a baissé de 39 % par rapport à 2016.

Pour Loiseau Rive Droite, le chiffre d'affaires 2017 a baissé de 76% par rapport à 2016, compte-tenu de la cession du fonds de commerce de ce restaurant en juillet 2017.

Pour Loiseau Rive Gauche, le chiffre d'affaires 2017 a augmenté de 1% par rapport à 2016.

Le niveau des prestations s'est amélioré, avec l'obtention d'une étoile au guide Michelin depuis février 2018.

Les charges ont été parfaitement maîtrisées, avec une amélioration du taux de marge brut de 2 points sur l'année 2017.

La contribution des deux restaurants parisiens au résultat net consolidé est toujours négative en 2017 de -319 K€, contre - 471 K€ en 2016, soit une amélioration de 152 K€.

Avec l'obtention d'une étoile au guide Michelin par le restaurant Loiseau Rive Gauche en février 2018, son chiffre d'affaires est en augmentation de 26% à fin avril 2018. Donc la fermeture du restaurant Loiseau Rive Droite et l'augmentation de l'activité de Loiseau Rive Gauche en 2018 vont contribuer avec un bénéfice au résultat net consolidé du groupe Bernard Loiseau dès 2018.

6. Bernard Loiseau Organisation

Bernard Loiseau s'est associé à de grands noms de la Bourgogne, chacun grand spécialiste dans son domaine, pour mettre au point des sélections uniques et originales, grâce aux expertises croisées des équipes de Bernard Loiseau à Saulieu, et notamment celles des maisons Albert Bichot, Gabriel Boudier, Edmond Fallot, Mulot & Petitjean, Terrines du Morvan, Jacoulot, Nectars de Bourgogne, Feyel-Artzner et Apidis et dernièrement Belenium.

L'activité de consulting et de vente de droits d'image a baissé, passant de 87 K€ en 2016, à 68 K€ en 2017.

Les différents contrats de partenariats en cours sont les suivants :

- **Albert Bichot & Bernard Loiseau**

Les deux maisons se sont associées pour sélectionner, vinifier et élever des vins d'exception signés « *Bernard Loiseau & Albert Bichot* », en vue d'une distribution élargie aux cavistes et épicerie fines.

- **Gabriel Boudier & Bernard Loiseau**

Il s'agit des crèmes et liqueurs signées « *Bernard Loiseau & Gabriel Boudier* », dont les associations originales d'extraits naturels de fruits et de plantes ont été mises au point par la Maison Gabriel Boudier et la sommellerie du Relais Bernard Loiseau.

Ces crèmes et liqueurs sont destinées aux restaurants, bars et hôtels, ainsi qu'aux cavistes et épicerie fines en France évidemment, mais aussi dans le monde entier, à l'intention de tous ceux qui sont à la recherche de nouveaux cocktails naturels.

- **Edmond Fallot & Bernard Loiseau**

Il s'agit des moutardes signées « *Bernard Loiseau & Edmond Fallot*», fruit d'une collaboration étroite entre la société de moutardes Fallot et le chef de cuisine du groupe Bernard Loiseau, qui ont travaillé plusieurs mois pour la conception de moutardes inédites et dernièrement de vinaigres.

- **Agis & Bernard Loiseau**

Il s'agit des plats cuisinés « Maison Bernard Loiseau » fabriqués et commercialisés par Agis pour les fêtes de fin d'année.

- **Mulot - Petitjean & Bernard Loiseau**

Il s'agit de nouvelles variétés de pains d'épices et nonnettes de Dijon fabriquées par Mulot & Petitjean, à partir de recettes de la pâtisserie du Relais Bernard Loiseau.

- **Terrines du Morvan & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société bourguignonne Terrines du Morvan, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de terrines, représentatives de la gastronomie française et bourguignonne, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Jacoulot & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec les établissements Jacoulot, consistant à l'élaboration et la commercialisation de variétés de sprays culinaires, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Nectars de Bourgogne & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société bourguignonne Nectars de Bourgogne, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de nectars de fruits, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Feyel-Artzner & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société Feyel-Artzner, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de foie gras, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Apidis & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société Apidis, avec l'installation des ruches d'abeilles sur les toits du Relais Bernard Loiseau, profitant de son grand parc et de sa proximité des jardins du Morvan, le suivi des récoltes, la mise en pot et la commercialisation du miel.

- **Belenium & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société Belenium, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de bières, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

7. Société civile immobilière Dumaine

Cette société civile de patrimoine est propriétaire des locaux dans lesquels sont exploitées les activités de Saulieu, et en partie depuis 2014 celles de Dijon. En effet, la SCI Dumaine a acquis en 2014 un immeuble au 5 et 7 rue Vauban à Dijon pour un montant de 515 K€. Cette acquisition a été financée par un emprunt de 480 K€.

L'emprunt de 4 500 K€ contracté en 2016 pour financer la construction d'un SPA, d'un nouveau restaurant et d'une salle de séminaire de la villa Loiseau des Sens, a été intégralement débloqué en 2017. Au 31 décembre 2017, le solde de cet emprunt est de 4 348 K€.

Le résultat de l'exercice est constitué essentiellement des loyers refacturés à Bernard Loiseau SA, sous déduction des amortissements et des intérêts d'emprunts. Il s'élève à 365 K€ en 2017, contre 426 K€ en 2016.

D. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir un résultat net déficitaire après impôt de 730 771,27 €.

Après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2017 un

déficit net de 730 771,27 euros, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale que cette somme soit affectée en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT
2016	0.00 €	N/A
2015	0.00 €	N/A
2014	0,04 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable

E. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

En application des dispositions de l'article L356-3, nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales détenant au 31 décembre 2017, directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers d'une part du capital social, et d'autre part des droits de vote aux assemblées générales, à savoir :

Plus de la moitié

- Dominique LOISEAU et succession, 33 rue Gambetta - 21210 SAULIEU, détient 57,42% du capital et 68.63% des droits de vote.

Plus du dixième

- Marc Tournier détient, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés CIPADE et BAPIM qu'il contrôle, 10,10% du capital et 6,50% des droits de vote.
- Partnership Convictions 1, 10 rue du Colisée – 75008 PARIS, détient 10,02% du capital et 6,4% des droits de vote.

F. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne contiennent pas de charges et dépenses somptuaires.

G. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2017.

H. POLITIQUES ET PROCESS MIS EN ŒUVRE PAR L'ENTITE DANS LA GESTION DU CAPITAL

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.

I. TRANSFERT D'EURONEXT VERS EURONEXT GROWTH

L'Assemblée générale du 18 mai 2011 avait approuvé le projet consistant à demander à Nyse Euronext, la radiation des titres de Bernard Loiseau des négociations sur le marché Euronext Paris, et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Alternext (désormais appelé EURONEXT GROWTH).

La société Bernard Loiseau réunissant les conditions d'éligibilité requises, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros, et un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros, a été admise sur le marché Nyse Alternext (désormais appelé EURONEXT GROWTH) à partir du 18 juillet 2011.

Dans l'objectif de maintenir la qualité et la transparence de son information financière, la société Bernard Loiseau a

décidé de continuer à établir ses comptes consolidés en IFRS et présenter **un rapport annuel détaillé**.

J. GESTION DES RISQUES

Compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe sont peu significatifs. Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements de crédit représente 6 069 K€. Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêts n'est susceptible d'impacter le coût brut de l'endettement financier ; les neufs emprunts en cours étant respectivement à taux fixe à 3.55%, 2.75%, 2.20%, 2.19%, 1.80%, 1.78%, 1.65%, 0.90% et 0.50 %.

Concernant les actifs détenus portant intérêts, l'impact d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché est limité sur la trésorerie opérationnelle du groupe. L'impact est susceptible d'être plus significatif sur le résultat du groupe, même si les placements concernent essentiellement des produits de trésorerie court terme, dont la rémunération varie peu : sur ce plan, le groupe analyse et calcule périodiquement l'impact sur le résultat d'une modification spécifique des taux d'intérêt.

Risque de change

Compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les créances commerciales, les placements de trésorerie et les disponibilités.

La gestion du risque pour les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers. Les placements de trésorerie sont des placements à court terme aisément convertibles et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Compte tenu du montant limité des créances commerciales, du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients et des procédures de gestion des risques commerciaux en vigueur, le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque élevé au regard des expositions de crédit aux clients. Les prestations sont réglées principalement en espèce, par chèque ou au moyen de cartes de crédit renommées.

Risque de liquidité

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque opérée par le groupe implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie (Cf tableau des notes aux états financiers consolidés : point E.4.18).

Risque de capital - Cf paragraphe B du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

K. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement susceptible d'influer sur les comptes de la société ou du groupe de manière significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice. Des démarches sont en cours pour transférer l'activité du restaurant Loiseau des Sens dans la structure Loiseau Rive Droite.

L. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le groupe Bernard Loiseau concentre son énergie sur tous ses établissements de Bourgogne et de Paris. Avec la reconnaissance du guide Michelin, le niveau d'excellence a été confirmé dans chaque établissement, puisque tous ses restaurants sont étoilés.

Le restaurant Loiseau Rive Gauche, qui a obtenu son étoile début 2018, a vu son chiffre d'affaires en progression de 26% à la fin avril 2018. De ce fait, la fermeture du restaurant Loiseau Rive Droite et l'augmentation de l'activité de Loiseau Rive Gauche vont contribuer positivement au résultat net consolidé du groupe Bernard Loiseau dès 2018.

L'ouverture de la Villa Loiseau des Sens à Saulieu, avec des prestations d'excellence offre une expérience unique aux clients du Relais Bernard Loiseau, ainsi qu'à la clientèle régionale. Cette nouvelle unité va permettre de pérenniser et de mieux rentabiliser le navire amiral par les trois effets suivants :

- en fidélisant la clientèle actuelle du Relais Bernard Loiseau, tout en augmentant la durée du séjour, grâce à l'ouverture de l'hôtel dorénavant possible 7 jours/7 jours ;
- en attirant une nouvelle clientèle en quête de bien-être, recherchant surtout une destination spa;
- en permettant de développer une activité séminaire haut de gamme, grâce au nouveau restaurant Loiseau des Sens plus accessible pour la clientèle « affaires » et également attirée par les nouvelles infrastructures du spa.

Fin avril 2018, l'activité au Relais Bernard Loiseau est en progression de 7,8 %. Elle a augmenté de 40 % sur tout le site de Saulieu, incluant l'activité du spa et du restaurant de la Villa Loiseau des Sens.

Par ailleurs, l'activité des deux restaurants étoilés Loiseau des Vignes à Beaune et Loiseau des Ducs à Dijon est stable. Ces deux restaurants continueront de contribuer positivement à la rentabilité du groupe Bernard Loiseau en 2018, si le niveau de fréquentation est maintenu.

Fin avril 2018, l'activité du groupe Bernard Loiseau affiche une augmentation de 26 %, ce qui est très prometteur pour les résultats futurs.

La stratégie de diversification des activités du groupe, avec le repositionnement haut de gamme de tous ses établissements, les investissements importants des deux dernières années sur le site de Saulieu, les investissements permanents dans tous les établissements pour garantir le niveau d'excellence, la stratégie de communication tant dans le domaine des relations publiques que dans celui des réseaux sociaux, ainsi que les différents axes de commercialisation permettront de faire face à une conjoncture économique particulièrement difficile, et d'atteindre l'équilibre dès 2018.

Toutes les mesures de bonne gestion et de promotion sont toujours poursuivies et devraient permettre d'atteindre le niveau de rentabilité de tous les établissements du groupe Bernard Loiseau.

La reconquête de la troisième étoile au Relais Bernard Loiseau reste le défi des prochaines années. Le groupe se donne tous les moyens pour y arriver. Le niveau de contrôle est renforcé pour maintenir le niveau d'excellence de toutes ses prestations, voire l'augmenter.

Enfin, le groupe reste en veille pour toute opportunité de développement, s'inscrivant dans son cœur de métier et susceptible de le renforcer.

A. POLITIQUE DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des dirigeants et des cadres de direction également mandataires sociaux se compose d'une partie fixe et d'une partie variable, forfaitaire ou proportionnelle au salaire fixe.

Le niveau de ces deux rémunérations est déterminé par le comité des rémunérations et approuvé par le conseil d'administration, la partie variable étant attribuée en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs (marges, résultat, mise en œuvre de la stratégie du groupe, management, niveau de qualité...).

Conformément aux recommandations de l'AMF du 12 juillet 2010, il est indiqué que le niveau de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs a été établi de manière précise mais, que pour des raisons de confidentialité, il n'est pas rendu public.

Il sera proposé, à l'Assemblée générale du 21 juin 2018, une résolution proposant de répartir les jetons de présence entre les administrateurs à hauteur maximale de 5 000 euros au titre de l'exercice 2018. Ces jetons de présence seront répartis en fonction de la participation effective des administrateurs au nombre de séances du conseil d'administration et du comité des rémunérations.

B. POLITIQUES ET PROCESS MIS EN ŒUVRE PAR L'ENTITE DANS LA GESTION DU CAPITAL

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.

C. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Madame Dominique LOISEAU :	
Présidente du Conseil d'administration	
Date d'entrée en fonction :	1 ^{er} mars 2003
Présidente de Bernard Loiseau SA	
Date d'entrée en fonction :	18 décembre 2009
Administrateur	
Date de première nomination :	13 juin 2001
Fin d'exercice du mandat :	exercice clos le 31 décembre 2018
Autres mandats exercés actuellement :	Présidente de la SAS Loiseau Rive Droite P.D.G de la SA Loiseau Rive Gauche P.D.G de la SA Loiseau des Vignes Gérante de la SCI Dumaine Administrateur de la société d'édition SEPT (Journal de l'Hôtellerie et restauration) Administrateur de la SA Guy Degrenne Gérante de la SCI BERANGERE Gérante de la SCI Le Domaine Des Deux Etangs

Madame Ahlame BUISARD	
Administrateur et Directeur Général	
Date de nomination :	24 mai 2012

Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2017
Autres mandats exercés actuellement : Gérante de la SARL Loiseau des Ducs
Administrateur de la SA Loiseau Rive Gauche
Administrateur de la SA Loiseau des Vignes

Madame Bérangère LOISEAU
Administrateur

Date de nomination : 16 mai 2014
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2019
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de la SA Loiseau Rive Gauche
Administrateur de la SA Loiseau des Vignes
Gérante de la SARL Pays de Bresse
Gérante de la SARL Bernard Loiseau Organisation

Madame Catherine LOISEAU :
Administrateur

Date de première nomination : 13 juin 2001
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2018

Monsieur Patrick BERTRON :
Administrateur

Date de première nomination : 18 juin 2003
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de la SA Loiseau des Vignes
Administrateur de la SA Loiseau Rive Gauche

Monsieur Bernard CLAUZEL :
Administrateur

Date de première nomination : 18 juin 2003
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2020

Monsieur François PIERSON
Administrateur

Date de première nomination : 29 juin 2006
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de UCAR
Gérant de SCOMIF
Gérant de la SCI OCEANE K24

Monsieur Jean-Jacques AUGAGNEUR
Administrateur

Date de nomination : 20 mai 2010
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2021
Président du directoire de la SA SOFILAC
P.D.G de la SA Société Industrielle de Lacanche
P.D.G de la SA Alirol Service Commercial
Administrateur de la SA Paul Charvet
Directeur de la Société Fourneaux de France Limited
Gérant de la société VECTOR

Monsieur Bastien LOISEAU
Administrateur

Date de nomination : 27 mai 2016
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2021
Administrateur de la SA Loiseau des Vignes
Administrateur de la SA Loiseau Rive Gauche

D. MODIFICATION D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Pour rappel : suite au Conseil d'administration du 3 avril 2015 ainsi que l'Assemblée Générale du 29 mai 2015, il a été décidé de dissocier les fonctions de Président et Directeur Général, attribuant à Dominique Loiseau la fonction de Présidente et à Ahlame Buisard la fonction de Directrice générale.

E. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du code de commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, et il doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 443-1 à L 443-99 du code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 Août 1986 et à l'article 442-7 du code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2017 au sein du capital de la société Bernard Loiseau SA en vertu des dispositions précitées est inexistante.

Une résolution concernant une augmentation de capital par émission d'actions réservée aux salariés avait été proposée lors de l'assemblée générale mixte du 23 juin 2017.

Une résolution concernant une augmentation de capital par émission d'actions réservée aux salariés sera proposée à l'assemblée générale mixte de l'année 2020 pour renouvellement.

F. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes connues dans le capital de Bernard Loiseau SA sont décrites dans la partie (E) du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra, s'il le désire, renoncer définitivement ou temporairement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

Hormis l'existence de droits de vote double, les statuts de la société ne comportent aucune particularité, notamment en ce qui concerne les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration et les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe enfin aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés en cas de révocation, licenciement ou démission.

G. POSSIBILITE DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

La société BERNARD LOISEAU SA a repris, par une décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2003, le contrat d'animation qui avait été conclu entre Monsieur Bernard Loiseau es-qualité et la société de bourse PORTZAMPARC, début 1999.

Il apparaît nécessaire de demander à l'Assemblée générale de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'acheter et de vendre des actions de la société, aux conditions de quorum et de majorité des assemblées Ordinaires, afin de continuer à pouvoir :

- assurer l'animation du titre au travers d'un contrat d'animation conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- remettre des actions pour réaliser des opérations d'acquisition dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- annuler des actions ainsi rachetées si intérêt il y a.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, l'Assemblée générale devra donner la possibilité au Conseil d'annuler les actions auto détenues par la société et ce dans le strict respect de la réglementation boursière.

Un rapport spécial sur la réalisation des opérations d'achat d'actions, est présenté en dernière partie de ce rapport annuel.

Le descriptif intégral du programme de rachat par la société de ses propres actions, qui sera soumis aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2018 est disponible sur le site Internet de la société : www.bernard-loiseau.com

Conformément à l'article L 225-37-4, le présent rapport doit rendre compte des délégations en cours de validité accordés par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L225-229-1 et L225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE AU 31 DECEMBRE 2017, ACCORDES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATION DE CAPITAL

Nature de la délégation accordée	Date AG	Montants autorisés	Echéance de la délégation	Utilisation faite de la délégation accordée
Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions.	23 juin 2017	10% du capital social	24 mois 22 juin 2019	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'entreprise.	23 juin 2017	1 % du capital social	18 mois 22 novembre 2018	Néant

RESULTATS DE LA SOCIETE BERNARD LOISEAU SA
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(R225-83 et R225-102 du code de commerce)

EXERCICES en euros	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17
Capital fin d'exercice					
Capital social	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125
Nombre d'actions ordinaires	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions à dividendes prioritaires					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT	5 183 061	5 391 342	5 720 972	5 074 044	5 227 225
Résultat avant impôts/amortiss. et provisions	278 671	596 448	614 392	-101 359	-673 133
Impôts sur les bénéfices	-26 193	28 710	68 913	45 489	-97 265
Participation des salariés					
Résultat après impôts	60 274	298 597	210 349	-419 502	-730 771
Résultat distribué *	56 655	56 271	56 443	0	0
Résultat par action					
après impôts/ et particip.Salariés et avant amortiss./provisions	0.21	0.42	0.43	-0.07	-0.47
après impôts/ et particip.salariés et après Amortiss./provisions	0.04	0.21	0.15	-0.29	-0.51
Dividende brut Versé à chaque action	0.04	0.04	0.00	0.00	0.00
Personnel					
Effectif moyen	61	62	63	64	76
Montant de la masse salariale	2 082 863	2 063 794	2 148 313	2 262 480	2 492 647
Sommes versées au titre des avantages sociaux (charges sociales)	799 539	751 508	764 836	798 825	799 727

Nota : le nominal pour une action a été ramené en 1998 de 560 F à 8F, puis porté en 2000 de 8 F à 1,25 €.

*Au titre de l'exercice N-1

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. Etat de situation financière en K€

Actif en K€	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Goodwill	4-1	835	1 420
Marques	4-2	638	638
Autres immobilisations incorporelles	4-3	61	58
Immobilisations corporelles	4-3	13 310	10 455
Immobilisations financières	4-6	69	103
Actifs financiers disponibles à la vente	4-7	0	0
Impôts différés actifs et créance de carry back	6-6	1 070	738
Actifs non courants		15 983	13 412
Stocks et en-cours	5-4	910	932
Clients et comptes rattachés	5-5	157	164
Créance d'impôt exigible		229	193
Autres actifs courants	5-6	527	532
Trésorerie et équivalents	5-8	1 322	2 288
Actifs courants		3 145	4 109
Total de l'actif		19 128	17 521

Passif en K€	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Capital social	D	1 790	1 790
Primes d'émission	D	3 306	3 306
Réserves	D	5 130	5 712
Résultat de l'exercice		-828	-601
Capitaux propres		9 398	10 207
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	9	5 364	3 240
Provisions à long terme	5-11	319	356
Impôts différés passifs			
Autres passifs non courants			
Passifs non courants		5 683	3 596
Emprunts et dettes financières à moins d'un 1 an		712	737
Fournisseurs et comptes rattachés		768	1 139
Dettes d'impôt courant		0	0
Autres passifs courants	5-9	2 567	1 837
Provisions à court terme		0	5
Passifs courants		4 047	3 718
Total du passif		19 128	17 521

Par mesure de simplification et l'impact n'étant pas significatif, il est retenu un pourcentage d'intérêt de 100 % en excluant toute part minoritaire, pour les sociétés détenues à plus de 98%

B. Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en K€

	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Chiffre d'affaires	6-1	8 686	9 324
Achats consommés		-2 033	-2 234
Marge brute		6 653	7 090
Autres produits de l'activité			
Charges externes		-1 790	-1 877
Impôts et taxes		-140	-211
Charges de personnel	6-2	-4 997	-5 256
Dotations aux amortissements	5-2	-850	-819
Reprises nettes aux provision et aux dépréciation	5-11	22	23
Autres charges d'exploitation		-15	-9
Autres produits d'exploitation	6-4	117	110
Résultat opérationnel courant	5-12	-1 000	-949
Autres produits et charges opérationnels	6-5	-74	0
Résultat opérationnel	5-12	-1 074	-949
Produits de trésorerie et d'équivalents		9	8
Coût de l'endettement financier brut		-105	-44
Coût de l'endettement financier net (produit)		-96	-36
Autres produits financiers		0	0
Autres charges financières		0	0
Résultat avant impôt		-1 170	-985
Produit d'impôt	6-6	342	384
RESULTAT NET		-828	-601

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Ecarts actuariels nets d'impôts au titre des régimes à prestations définies	10	-14
---	-----------	------------

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	-818	-615
Nombre d'actions en circulation	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions total en circulation hors titres en autocontrôle	1 406 138	1 407 761
Résultat opérationnel par action (en euros)	-0,76 €	-0,67 €
Résultat net par action (en euros)	-0,59 €	-0,43 €
Résultat net dilué par action (en euros)	-0,59 €	-0,43 €
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres par action (en euros)	-0,58 €	-0,44 €
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres dilué par action (en euros)	-0,58 €	-0,44 €

(-) si charges et (+) si produits

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (1 432 100 actions) à l'exclusion des titres d'autocontrôle (25 962 actions en moyenne sur l'année 2017).

Au 31 décembre 2017, il n'existe pas d'instruments dilutifs. Le résultat dilué par action est donc identique au résultat de base par action.

C. Tableau des flux de trésorerie en K€

	31.12.17	31.12.16
Résultat net consolidé	-828	-601
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	696	796
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		
Autres produits et charges calculés		
Moins-value de cession	122	
Profits et pertes de dilution		
Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Dividendes		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net d'impôt	-10	195
Coût de l'endettement financier net	-48	36
Poduit d'impôt (y compris impôts différés)	-342	-384
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt (A)	-400	-153
Impôt versé ou reçu (B)	183	166
Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel (C))	175	-75
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D)=(A+B+C)	-42	-62
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 413	-3 102
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	936	135
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-34	-45
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	68	42
Incidence des variations de périmètre		
Dividendes reçus		
Variation des prêts et avances consentis		
Subvention d'investissement reçue	365	
Variation de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-3 078	-2 970
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options		
Rachats et reventes d'actions propres	9	-6
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
Souscription d'emprunts	2 889	2 747
Remboursement d'emprunt	-555	-327
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financements)	48	-36
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	2 391	2 378
Incidence des variations des cours de devises (G)		
Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)	-729	-654
Trésorerie d'ouverture	2 049	2 703
Trésorerie de clôture	1 320	2 049
Variation de trésorerie nette	-729	-654

D. Etat de variation des capitaux propres en K€

La variation des capitaux propres est détaillée dans le tableau ci-après :

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2015 (1)	1 790	3 306	-98	5 893	-63	10 828
Opérations sur titres auto-détenus			-6			-6
Dividendes						
Résultat net au 31/12/2016				-601		-601
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-14	-14
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-601	-14	-615
Variations de périmètre						
Capitaux propres au 31/12/2016	1 790	3 306	-104	5 292	-77	10 207
Opérations sur titres auto-détenus			9			9
Dividendes						
Résultat net au 31/12/2017				-828		-828
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					10	10
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-828	10	-818
Variations de périmètre						
Capitaux propres au 31/12/2017	1 790	3 306	-95	4 464	-67	9 398

(1) Voir note « correction d'erreur et ajustement des états financiers comparatifs clos au 31 décembre 2015 » en page 27 du rapport annuel 2016

E. Notes annexes aux états financiers consolidés

L'activité du groupe Bernard Loiseau est répartie entre deux zones géographiques :

- En Bourgogne

- . Saulieu : Relais & Châteaux Bernard Loiseau et exploitation de la marque Bernard Loiseau
 - Bernard Loiseau SA (Relais Bernard Loiseau), au 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu, dont les deux activités principales sont la restauration et l'hôtellerie,
 - Bernard Loiseau Organisation SARL, au 4 rue d'Argentine, 21210 Saulieu, qui a une activité de consulting culinaire.

. Beaune : restaurant Loiseau des Vignes, 31 Rue Maufoux 21200 Beaune, dont le fonds de commerce a été acquis en avril 2007 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2007.

. Dijon : restaurant Loiseau des Ducs, 3 Rue Vauban 21000 Dijon, dont le fonds de commerce a été acquis en mai 2013 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2013, ainsi que le bar à vins La part des anges, 7 Rue Vauban 21000 DIJON dont le fonds de commerce a été acquis en juillet 2014 et dont l'activité a commencé en juillet 2014.

- A Paris :

- Restaurant Loiseau Rive Gauche, au 5 Rue de Bourgogne 75007 Paris
- Restaurant Loiseau Rive Droite, au 41 Rue Boissy d'Anglas 75008 Paris, le fonds de commerce a été cédé en juillet 2017, avec un transfert du siège social à Saulieu.

Bernard Loiseau est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France.

Le siège social de la société mère Bernard Loiseau SA est situé au 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu.

Bernard Loiseau SA est cotée à la Bourse de Paris sur le marché Euronext Growth.

Les états financiers consolidés ci-après reflètent la situation comptable de Bernard Loiseau et de ses filiales (ci-après « le Groupe ») ainsi que les intérêts dans les entreprises associées. Ils sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers consolidés 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 avril 2018, et seront proposés à l'approbation de l'Assemblée générale prévue le 21 juin 2018.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des états financiers consolidés 2017.

1. Principes généraux

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation définis par les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Bernard Loiseau ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie évalués à la juste valeur en contrepartie de l'état du résultat global.

Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2017

Le groupe Bernard Loiseau applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements, de leurs améliorations annuelles et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2017 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>. Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou autres textes applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Au cours de l'exercice, le groupe Bernard Loiseau a adopté les normes, amendements et autres textes d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2017, à savoir :

- IAS 7 : amendements relatifs à des informations complémentaires à fournir au titre de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie »,
- IAS 12 : amendements relatifs à la comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes.

Aucun de ces textes n'empêche de conséquences significatives sur le résultat net, la position financière du groupe ou la présentation des comptes et de l'information financière.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'autres textes dont l'application n'était pas autorisée ou pas obligatoire au 31 décembre 2017, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 8 décembre 2016 relatif au cycle 2014-2016) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 28 : amendements relatifs aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises,
- IAS 40 : amendements relatifs aux transferts d'immeubles de placement,
- IFRS 2 : amendements relatifs à la classification et à l'évaluation de paiements sur base d'actions,
- IFRS 4 : amendements relatifs à l'application de la norme IFRS 9 avec la norme IFRS 4,
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers et amendement concernant les clauses de remboursement anticipé,
- IFRS 10 et IAS 28 : amendements relatifs aux ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence,
- IFRS 14 : norme relative aux comptes de report réglementaire,
- IFRS 15 : norme relative à la reconnaissance du revenu et amendements concernant la date d'application et des clarifications de la norme,
- IFRS 16 : norme relative aux contrats de location,
- IFRS 17 : norme relative aux contrats d'assurance,
- IFRIC 22 : interprétation relative au paiement d'avance sur transactions en devises
- IFRIC 23 : interprétation relative aux positions fiscales incertaines.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

Conformément au règlement de l'ANC n°2016-09 du 2 décembre 2016, le groupe mentionne par ailleurs dans l'annexe des comptes consolidés les informations requises par l'article 2 dudit règlement, à savoir des informations relatives au périmètre de consolidation, aux titres de participation n'entrant pas dans le périmètre de consolidation, aux effectifs et aux honoraires des commissaires aux comptes.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses :

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT auxquelles sont rattachés les goodwill et la marque Bernard Loiseau (cf. note 4.4), l'évaluation des actifs disponibles à la vente (Cf. note 4.7) et la constitution de provisions (cf. note 4.12 et 4.13). Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation de ces hypothèses, la valeur ultérieure réelle des actifs et passifs concernés pourrait faire l'objet d'ajustements au cours des périodes suivantes.

Le groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwill et la marque au moins une fois par an. La détermination de leur valeur d'utilité nécessite que le groupe fasse des estimations sur le flux de trésorerie futur attendu et également sur le taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux.

Pour l'évaluation des provisions pour retraite, la valeur actuarielle de l'obligation et le coût des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés à partir d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'augmentation des

salaires, taux de mortalité, et taux de turnover) (cf. note 4.12). En raison du caractère long terme de ces éléments, l'incertitude liée à ces estimations peut être significative.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend l'ensemble des sociétés contrôlées et détenues directement ou indirectement par Bernard Loiseau S.A., sociétés dont l'objet social est la restauration et l'hôtellerie, ou la détention de participations dans ce domaine d'activité.

Toutes les sociétés du groupe consolidées au 31 décembre 2017 le sont par la méthode de l'intégration globale.

Aucune évolution de périmètre n'a été constatée depuis le 31 décembre 2016.

Le périmètre de consolidation 2017 est ainsi le suivant :

Sociétés	N° siret	Siège social	% détention	% intérêt	% contrôle	Méthode de consolidation
SA Bernard Loiseau	016 050 023 00015	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	Mère			intégration globale
SCI Dumaine	327 309 241 00013	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	99,98%	100% (1)	100%	intégration globale
S.A.S Loiseau Rive Droite	682 023 122 00042	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	99,62%	100% (1)	100%	intégration globale
SA Loiseau des Vignes	381 155 266 00038	31 Rue Maufoux 21200 Beaune	99,52%	100% (1)	100%	intégration globale
SARL Au Pays De Bresse	306 522 541 00011	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	99,80%	100% (1)	100%	intégration globale
SA Loiseau Rive Gauche (2)	582 122 669 00010	5 Rue de Bourgogne 75007 PARIS	98,80% (2)	100% (1)	100%	intégration globale
SARL BL Organisation	440 724 169 00014	4 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	100 %	100% (1)	100%	intégration globale
SARL Loiseau des Ducs	792 463 382 00020	3 Rue Vauban 21000 DIJON	100 %	100 % (1)	100%	intégration globale

(1) Par mesure de simplification et l'impact n'étant pas significatif, il est retenu un pourcentage d'intérêt de 100 % en excluant toute part minoritaire, pour les sociétés détenues à plus de 98%

(2) SA Loiseau Rive Gauche est détenue à 98,80% par la SARL Au Pays de Bresse

Méthode de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en retirer des avantages économiques futurs, pouvoir présumé en cas de détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle

le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle du Groupe cesse d'être exercé.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

3. Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture

Aucun événement significatif susceptible d'influer sur les comptes du groupe de manière significative n'est intervenu au cours de l'exercice 2017 et postérieurement à la clôture. Des démarches sont en cours pour transférer l'activité du restaurant Loiseau des Sens dans la structure Loiseau Rive Droite.

4. Principes d'évaluation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1 Goodwills

Le Goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition. Après sa comptabilisation initiale, il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur éventuelles. Il n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de perte de valeur dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice dans les conditions décrites sous la note 4.4.

En cas de cession d'une participation, la plus ou moins-value de cession tient compte de la valeur nette comptable du goodwill relatif à l'activité cédée.

4.2 Marques

Les fonds de commerce issus de l'apport de la marque et du savoir faire de Bernard LOISEAU, dont le montant brut est de 638 K€ ont été inscrits à l'actif de l'état de situation financière dans le poste « Marques ».

4.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. En cas de cession, le profit ou la perte est la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle et corporelle. Les frais financiers ne sont pas immobilisés. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

- Terrains	non amortis
- Constructions	40 à 70 ans
- Agencements constructions (second œuvre)	15 à 70 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 70 ans
- Petits agencements	4 à 10 ans
- Installations techniques	4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 15 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 à 8 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans

4.4 Perte de valeur des actifs immobilisés

Le groupe effectue des tests de perte de valeur de ses éléments incorporels (Goodwills et marques à durée de vie indéfinie) à chaque clôture annuelle ainsi que dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Il effectue également des tests de perte de valeur pour ses immobilisations corporelles et incorporelles amortissables uniquement lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Pour réaliser ces tests, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (UGT). Le groupe déprécie la valeur d'un actif ou d'une UGT lorsque sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre le prix de cession net et la valeur d'utilité) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. Toute perte de valeur sur le goodwill est irréversible.

La valeur recouvrable des goodwills et des marques a été déterminée par référence à leur valeur d'utilité en utilisant les critères habituellement retenus dans la restauration (multiple de chiffre d'affaires et situation géographique, rentabilité, actualisation des flux futurs de trésorerie). Leur valeur d'utilité étant supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2017, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation des actifs concernés. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les autres actifs.

Le taux d'actualisation utilisé est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2017 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 5,93%, contre 6,13% en 2016, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Flux de trésorerie estimés sur une période de 5 années en tenant compte d'une croissance de l'activité comprise entre 2 et 30% selon les établissements, étant précisé que ces flux de trésorerie et hypothèses ont été revus en mars 2018.
- Taux sans risque de 1,79%
- Prime de risque de 6,40%
- Beta endetté de 1,11
- Taux de croissance à l'infini de 2%

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation, conduisant à ne pas constater de dépréciation sur les écarts d'acquisition et les marques.

4.5 Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

La participation du Groupe dans une entreprise associée comprend l'écart d'acquisition (net, le cas échéant, de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat net postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Il n'existe plus aucune participation dans une entreprise associée depuis le 31 décembre 2009, la société Newcore ayant été déconsolidée à cette date. Cette société a été liquidée début 2017, les titres ont été soldés au 31 décembre 2017.

4.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des dépôts et cautionnement.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis au coût amorti si l'impact est significatif.

Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

4.7 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres, sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique, en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat par le biais d'une dépréciation: cf. point 5.3. Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la dépréciation ou de la cession des actifs financiers disponibles à la vente.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminés en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le groupe retient dans ce cas le coût d'entrée déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

4.8 Stocks et en cours

Ils sont constitués principalement des liquides et solides nécessaires à la réalisation de l'activité courante (restaurant, hôtel et spa) et de marchandises vendues en boutique, et sont évalués suivant un relevé physique et chiffrés au prix moyen pondéré.

Les frais financiers ne sont pas capitalisés dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont dépréciés si la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

4.9 Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées initialement à leur juste valeur (en pratique la valeur nominale) puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Le groupe n'ayant aucune créance significative avec différé de paiement important sans intérêt, il n'y a pas lieu de procéder à une actualisation de ces postes.

4.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière est constitué des disponibilités, des dépôts à vue et à terme ainsi que des valeurs mobilières de placement.

Les équivalents de trésorerie répondent aux critères de la norme IAS 7 pour la classification en « trésorerie et équivalents de trésorerie » : placements à court terme, très liquides, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Le respect de ces critères est examiné lors de chaque arrêté comptable.

Ils sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

4.11 Actions propres

Les actions propres Bernard Loiseau sont imputées en diminution des capitaux propres, tout comme les plus ou moins values de cessions de ces actions propres, ainsi que les éventuels profits ou pertes comptabilisés au titre de la dépréciation, qui sont donc sans effet sur l'état du résultat global IFRS.

4.12 Provisions indemnités liées aux retraites et avantages assimilés

Les engagements envers le personnel en matière de retraite sont des régimes à prestations définies qui sont donc provisionnés. Ils sont estimés par Bernard Loiseau, sans recourir à un actuaire, pour l'ensemble du personnel sur la base des droits accumulés et d'une projection des salaires actuels avec la prise en compte du risque de mortalité, du turnover des effectifs, et d'un taux d'actualisation.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée, le groupe comptabilise immédiatement et intégralement les écarts actuariels en capitaux propres, sans reclassement possible ultérieurement en résultat net. Dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, ces écarts actuariels sont inscrits sur une ligne spécifique, pour leur montant net d'impôt, dans les « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 67 ans
- Taux des charges sociales : de 31% à 40% selon les établissements
- Augmentation des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 1.30%
- Table de mortalité : TD 88-90

Le taux d'actualisation retenu pour le calcul en 2017 de la provision pour indemnités de départ en retraite s'élève à 1.30%, ce taux est en adéquation avec l'évolution des indices iBoxx, Bloomberg et des OAT supérieurs à 10 ans au 31 décembre 2017.

Le groupe a considéré que l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail, et en particulier son article 11, ne s'appliquait pas aux cas de départ en retraite à l'initiative du salarié et n'avait en conséquence pas d'incidence sur le calcul des engagements de retraite.

Il n'existe pas au sein du Groupe de régimes d'avantages au personnel à cotisations définies.

4.13 Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

4.14 Impôts

Depuis le 1^{er} août 1999, les sociétés BERNARD LOISEAU SA, SARL AU PAYS DE BRESSE et SA LOISEAU RIVE GAUCHE bénéficient du régime d'intégration fiscale. Depuis le 1^{er} janvier 2005, BL ORGANISATION fait partie de ce groupe d'intégration fiscale. Et depuis le 1^{er} janvier 2015, la Société LOISEAU DES VIGNES fait partie de ce groupe d'intégration fiscale.

Le groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Au 31 décembre 2017, les impôts différés s'établissent à 1070 K€. Ils correspondent essentiellement aux déficits reportables pour 975 K€, dont 399 K€ au titre des déficits reportables générés par Loiseau Rive Droite. Le bien-fondé de la valeur d'actif de cet impôt différé actif de 399 K€ est justifié au regard de l'activité et de la rentabilité prévisionnelles de l'activité du restaurant Loiseau Des Sens, activité qui sera portée dans la structure juridique de Loiseau Rive Droite d'ici la fin du premier semestre 2018.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les différences temporelles déductibles et les déficits reportables que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles et ces déficits reportables pourront être imputés sera disponible. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices futurs est au plus de de 4 ans étant précisé qu'une revue des prévisions et hypothèses utilisées est réalisée annuellement.

La charge d'impôt est constatée en état du résultat global sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts courants et impôts différés ne sont pas actualisés.

4.15 Subventions et crédits d'impôts

Bernard Loiseau SA bénéficie d'une aide financière accordée par l'ADEME au titre de la réalisation en cours d'une chaufferie bois. Cette aide financière s'analyse comme une subvention d'investissement et relève de la norme IAS 20 (subvention publique liées à des actifs au sens d'IAS 20.3). En terme de présentation, elle est inscrite en produits différés au bilan et figure, à hauteur du montant attribué au 31 décembre 2017, soit 169 K€, en autres passifs non courants. Elle sera comptabilisée en produits (dans la rubrique autres produits d'exploitation), selon une base systématique et rationnelle, sur la durée d'utilité de l'actif.

Bernard Loiseau SA bénéficie également d'une autre aide financière accordée par le Conseil Régional Bourgogne-Franche Comté au titre de la réalisation de la Villa Loiseau des Sens. Cette aide financière s'analyse comme une subvention d'investissement et relève de la norme IAS 20 (subvention publique liées à des actifs au sens d'IAS 20.3). En terme de présentation, elle est inscrite en produits différés au bilan et figure, à hauteur du montant attribué au 31 décembre 2017, soit 44 K€, en autres passifs non courants. Elle sera comptabilisée en produits (dans la rubrique autres produits d'exploitation), selon une base systématique et rationnelle, sur la durée d'utilité de l'actif.

La SCI Dumaine bénéficie d'une aide financière accordée par le Conseil Régional Bourgogne-Franche Comté au titre de la réalisation de la Villa Loiseau des Sens. Cette aide financière s'analyse comme une subvention d'investissement et relève de la norme IAS 20 (subvention publique liées à des actifs au sens d'IAS 20.3). En terme de présentation, elle est inscrite en produits différés au bilan et figure, à hauteur du montant attribué au 31 décembre 2017, soit 291 K€, en autres passifs non courants. Elle sera comptabilisée en produits (dans la rubrique autres produits d'exploitation), selon une base systématique et rationnelle, sur la durée d'utilité de l'actif.

Plusieurs sociétés du groupe bénéficient également de crédits d'impôt apprentissage (1 K€ au titre de 2017), de crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (188 K€ au titre de 2017) et de crédits d'impôt en faveur des métiers d'art (30 K€ au titre de 2017). Ces crédits d'impôt entrent dans le champ d'application d'IAS 20 puisqu'ils n'entraînent pas une réduction du résultat imposable et que la créance sur l'Etat est indépendante du fait qu'il existe un résultat bénéficiaire imposable. Ils s'analysent comme une subvention publique représentant l'aide fournie par les pouvoirs publics (IAS 20.3). En terme de présentation, ils sont présentés comme une subvention liée au résultat, c'est-à-dire en réduction des charges auxquelles ils sont liés selon IAS 20.29 (au cas présent, en réduction des charges de personnel).

4.16 Contribution économique territoriale (C.E.T)

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles cotisations:

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne taxe professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Conformément à l'analyse réalisée au cours des exercices précédents, le groupe Bernard Loiseau comptabilise les deux composantes de la C.E.T en charges opérationnelles sans changement par rapport au classement retenu précédemment.

4.17 Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels du groupe Bernard Loiseau sont :

- Bourgogne :

- . Saulieu : Relais & Châteaux et exploitation de la marque Bernard Loiseau
 - Bernard Loiseau SA (Relais Bernard Loiseau) au 2 rue d'Argentine, 21210 Saulieu dont les deux activités principales sont la restauration et l'hôtellerie de luxe,
 - Bernard Loiseau Organisation SARL, au 4 rue d'Argentine à Saulieu qui a une activité de consulting culinaire.

. Beaune : Restaurant Loiseau des Vignes 31 Rue Maufoux 21200 Beaune, dont le fonds de commerce a été acquis en avril 2007 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2007.

. Dijon : Restaurant Loiseau des Ducs, 3 Rue Vauban 21000 Dijon, dont le fonds de commerce a été acquis en mai 2013 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2013, ainsi que le bar à vins La part des anges, 7 Rue Vauban 21000 DIJON dont le fonds de commerce a été acquis en juillet 2014 et dont l'activité a commencé en juillet 2014.

- Paris :

- Restaurant Loiseau Rive Gauche au 5 Rue de Bourgogne 75007 Paris
- Restaurant Loiseau Rive Droite 41 Rue Boissy d'Anglas 75008 Paris. Le siège social a été transféré à Saulieu, suite à la vente du fonds de commerce en juillet 2017.

4.18 Gestion des risques

Compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe sont peu significatifs. Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements de crédit représente 6 069 K€. Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêts n'est susceptible d'impacter le coût brut de l'endettement financier ; les neuf emprunts en cours étant respectivement à taux fixe à 3.55%, 2.75%, 2.20%, 2.19%, 1.80%, 1.78%, 1.65%, 0.90% et 0.50 %.

Concernant les actifs détenus portant intérêts, l'impact d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché est limité sur la trésorerie opérationnelle du groupe. L'impact est susceptible d'être plus significatif sur le résultat du Groupe, même si les placements concernent essentiellement des produits de trésorerie court terme, dont la rémunération varie peu : sur ce plan, le groupe analyse et calcule périodiquement l'impact sur le résultat d'une modification spécifique des taux d'intérêt.

Risque de change

Compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les créances commerciales, les placements de trésorerie et les disponibilités.

La gestion du risque pour les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers. Les placements de trésorerie sont des placements à court terme, aisément convertibles et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Compte tenu du montant limité des créances commerciales, du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients et des procédures de gestion des risques commerciaux en vigueur, le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque élevé de défaillance de ses clients. Les prestations sont réglées principalement en espèce, par chèque ou au moyen de cartes de crédit renommées.

Risque de liquidité

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque opérée par le groupe implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie.

Au 31/12/2017 En K€	Emprunts	Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
Echu	7			7
Inférieur à 3 mois	179	768	1 734	2 681
3 à 12 mois	526		332	858
1 à 5 ans	2 335		50	2 385
Supérieur à 5 ans	3 028		452	3 480
Total	6 075	768	2 568	9 411

Au 31/12/2016 En K€	Emprunts	Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
Echu	243			243
Inférieur à 3 mois	81	1 139	1 650	2 870
3 à 12 mois	413		187	600
1 à 5 ans	1 523			1 523
Supérieur à 5 ans	1 717			1 717
Total	3 977	1 139	1 837	6 953

Risque de capital

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

La société Bernard Loiseau SA consolide des sociétés dont les comptes sociaux présentent des capitaux propres au moins égaux à la moitié du capital social au 31 décembre 2017, à l'exception :

- de la société SA Loiseau Rive Gauche qui exploite le fonds de commerce du restaurant Loiseau Rive gauche. Une assemblée générale mixte a été convoquée le 24 mai 2012 pour confirmer la poursuite d'activité de ce restaurant,
- et de la SARL Loiseau des Ducs.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.

4.19 Parties liées et rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux

En application de la norme IAS 24, il n'y a pas eu de transactions avec les parties liées.

5. NOTES SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Les montants sont exprimés en K€

5.1 Etat des Goodwill et de l'actif immobilisé

2017	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut et autres	Transferts	Valeur brute fin d'exercice
Goodwill	1 420		-585		835
Marques	638				638
Autres immobilisations incorporelles	159	14	-5	4	172
Terrains	531	20		139	690
Constructions et agencements	13 275	449	-223	6 218	19 719
Installations techniques, matériel et outillage.	3 447	163	-148	115	3 577
Autres immobilisations corporelles	2 487	54	-753	799	2 587
Immobilisations corporelles en cours et acomptes sur immobilisations	3 888	3 390	0	-7 275	3
Immobilisations corporelles	23 628	4 076	-1 124	-4	26 576
Participations dans des entreprises associées	0				0
Autres participations	0				0
Prêts et autres immobilisations financières	103	34	-68		69
Immobilisations financières	103	34	-68		69
Actifs financiers disponibles à la vente	90		-90		0
Total général	26 038	4 124	-1 872		28 290

2016	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut et autres	Transferts	Valeur brute fin d'exercice
Goodwill	1 420				1 420
Marques	638				638
Autres immobilisations incorporelles	148	11			159
Terrains	529	2			531
Constructions et agencements	13 428	77	-230		13 275
Installations techniques, matériel et outillage.	3 324	150	-27		3 447
Autres immobilisations corporelles	2 381	92	0	14	2 487
Immobilisations corporelles en cours et acomptes sur immobilisations	686	3 216		-14	3 888
Immobilisations corporelles	20 348	3 537	-257	0	23 628
Participations dans des entreprises associées	0				0
Autres participations	0				0
Prêts et autres immobilisations financières	100	45	-42		103
Immobilisations financières	100	45	-42		103
Actifs financiers disponibles à la vente (1)	90				90
Total général	22 744	3 593	-299		26 038

Le poste Goodwill comprend en 2017 :

2017	Valeur brute	Valeur nette
Goodwill « SA Loiseau Rive Gauche »	455	455
Goodwill « SA Loiseau des Vignes »	300	300
Goodwill « SARL Loiseau des Ducs » acquis en 2013	20	20
Goodwill « Part des Anges » acquis en 2014	60	60
Total	835	835

Le poste Goodwill comprend en 2016 :

2016	Valeur brute	Valeur nette
Goodwill « SAS Loiseau Rive Droite »	585	585
Goodwill « SA Loiseau Rive Gauche »	455	455
Goodwill « SA Loiseau des Vignes »	300	300
Goodwill « SARL Loiseau des Ducs » acquis en 2013	20	20
Goodwill « Part des Anges » acquis en 2014	60	60
Total	1 420	1 420

5.2 Etat des amortissements

2017	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transferts	Montant Fin d'exercice
Goodwill	0				0
Marques	0				0
Autres immobilisations incorporelles	101	14	-4		111
Immobilisations corporelles					
Constructions et agencements	8 755	493	-142		9 106
Installations techniques, matériel et outillage	2 761	159	-105		2 815
Autres immobilisations corporelles	1 657	184	-496		1 345
Sous total	13 173	836	-743	0	13 266
Total	13 274	850	-747	0	13 377

2016	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transferts	Montant Fin d'exercice
Goodwill	0	0	0		0
Marques	0	0	0		0
Autres immobilisations incorporelles	87	14	0		101
Immobilisations corporelles					
Constructions et agencements	8 410	440	-95		8 755
Installations techniques, matériel et outillage	2 621	167	-27		2 761
Autres immobilisations corporelles	1 459	198			1 657
Sous total	12 490	805	-122	0	13 173
Total	12 577	819	-122	0	13 274

5.3 Actifs financiers disponibles à la vente

La SAS Newcore était considérée jusqu'au 31 décembre 2009 comme une entreprise associée au sein de laquelle le Groupe ne détenait pas le contrôle, mais sur laquelle il exerçait une influence notable.

La société ayant été sortie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2009, les titres de Newcore ont été repris à l'actif de Bernard Loiseau à leur juste valeur à la date de déconsolidation et comptabilisés en actifs disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des informations financières que nous détenons de cette société, tel que le montant de ses capitaux propres inférieur à la moitié du capital social et le fait que la société soit en cours de liquidation, nous avons procédé à une dépréciation totale de 100% de la valeur nette de ces actifs dans les comptes consolidés.

Au 31 décembre 2017, compte tenu de la liquidation de la société Newcore en février 2017, les titres ont été sortis de l'actif. Les titres étaient dépréciés à 100 %, il n'y a aucun impact sur le résultat de l'exercice.

5.4 Stocks et en cours

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2017			31/12/2016
	brut	Dépréciation	net	Net
Liquides, solides, produits Bien être et produits d'entretien	734	0	734	789
Marchandises	181	-5	176	143
Total	915	-5	910	932

5.5 Clients et comptes rattachés

	31/12/2017	31/12/2016
Clients et comptes rattachés < 1 an	158	166
Clients et comptes rattachés > 1 an		
Pertes de valeur	-1	-2
Total	157	164

5.6 Autres actifs courants

	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Dépréciation	net	Net
Personnel et comptes rattachés (1)	16		16	17
TVA	309		309	265
Avances et acomptes fournisseurs	13		13	26
Produits à recevoir des prestations de consulting	35		35	47
Charges constatées d'avance	134		134	113
Autres créances	20		20	22
Compte courant Newcore (2)	0			42
Total	527	0	527	532

(1) Il s'agit principalement des indemnités à recevoir au titre des contrats aidés.

(2) Avance en compte courant bloquée au 31 décembre 2011 et classée depuis 2012 en autres actifs courants. Le compte courant Newcore a été soldé au 31/12/2017 suite à la liquidation de la société en février 2017.

5.7 Antériorité des actifs nets non dépréciés

2017	Net au 31/12/17	CCA	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Créance carry Back (1)	11		11						
Clients et comptes rattachés (2)	157		114	43	4	39			
Autres actifs courants									
Personnel et comptes rattachés (*)	16		16						
TVA	309		309						
Avances et acomptes fournisseurs	13		13						
Produits à recevoir des prestations de consulting	35		35						
Charges constatées d'avances	134	134							
Créances diverses	20		20						
Compte courant Newcore	0	0							
Total autres actifs courants (3)	527	134	393	43	4	39			
Total général (1)+(2)+(3)	695	134	518	43	4	39			

(*) Il s'agit principalement de la prime à l'emploi et les contrats aidés

2016	Net au 31/12/16	CCA	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Créance carry Back (1)	11		11						
Clients et comptes rattachés (2)	164		151	13	3	10	0	0	0
Autres actifs courants									
Personnel et comptes rattachés (*)	17		17						
TVA	265		265						
Avances et acomptes fournisseurs	26		26						
Produits à recevoir des prestations de consulting	47		47						
Charges constatées d'avances	113	113							
Créances diverses	22		22						
Compte courant Newcore	42		42						
Total autres actifs courants (3)	532	113	419	0	0	0	0	0	0
Total général (1)+(2)+(3)	707	113	581	13	3	10	0	0	0

(*) Il s'agit principalement de la prime à l'emploi et les contrats aidés

Les créances clients non échues correspondent principalement à des clients recouchants à l'hôtel le 31 décembre et à des forfaits en attente de remboursement par les Relais & Châteaux.

5.8 Trésorerie et équivalents

En K€	Nature	Valeur Historique au 31/12/2017	Valeur dans l'état de situation financière au 31/12/2017	Valeur de marché (Juste valeur) au 31/12/2017
Disponibilités	Comptes courants et comptes à terme	1 322	1 322	1 322
Placement Cardif SICAV	Placements monétaires	0	0	0
Trésorerie et équivalents		1 322	1 322	1 322
Agios et découverts				-2
Trésorerie nette au tableau de flux				1 320

5.9 Autres passifs courants

	31/12/2017	31/12/2016
Avances et acomptes clients	636	374
Personnel et organismes sociaux	1 185	1 230
TVA	203	73
Autres dettes fiscales et sociales	22	9
Produits constatés d'avance	519	149
Autres dettes	2	2
Total	2 567	1 837

5.10 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
1. Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 432 100	1,25€
2. Actions /parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice.		
4. Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 432 100	1,25€

Note : L'assemblée générale du 23/06/2017 a autorisé le conseil d'administration de BERNARD LOISEAU SA à acheter ou vendre des titres de la société. Celle-ci détient 23 179 actions en auto-contrôle au 31/12/2017.

5.11 Etat des provisions

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions à long terme				
Provisions pour impôts	0		0	0
Autres provisions (retraite)	356	3	-40	319
Total des provisions à long terme	356	3	-40	319
Provisions à court terme				
Provision pour impôts	5	0	-5	0
Autres provisions	0	0	0	0
Total des provisions court terme	5	0	-5	0
Total général	361	3	-45	319
Dont dotations, reprises et IS	- d'opérationnel courant - d'opérationnel non courant - financière - Charge d'impôt	3 0 0	-40 0 -5	

5.12 Information sectorielle relative à l'état de situation financière et à l'état du résultat net en K€ :

L'information sectorielle selon les deux secteurs opérationnels Bourgogne et Paris est la suivante :

2017	Bourgogne	Paris	Total 2017
Goodwill	380	455	835
Marques	638		638
Immobilisations corporelles nettes	12 951	359	13 310
Stock et en cours	873	38	910
Trésorerie et équivalents	1 258	64	1 322
Actifs courants	3 003	142	3 145
Passifs non courants	5 668	15	5 683
Passifs courants	3 822	225	4 047

2017	Bourgogne	Paris	Total 2017
Chiffre d'affaires	7 587	1 099	8 686
Dont Restauration	5 757	1 099	6 856
Hôtellerie	1 163	0	1 163
Autres	667	0	667
Résultat opérationnel	-563	-511	-1 074
Résultat net avant résultats des sociétés mises en équivalence	-509	-319	-828
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			
Résultat net consolidé	-509	-319	-828

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2017 s'élèvent à 4 077 K€ dont 4 060 K€ concerne le secteur de la Bourgogne et 17 K€ concerne Paris.

2016	Bourgogne	Paris	Total 2016
Goodwill	380	1 040	1 420
Marques	638	0	638
Immobilisations corporelles nettes	9 594	861	10 455
Stock et en cours	838	94	932
Trésorerie et équivalents	2 184	104	2 288
Actifs courants	3 826	283	4 109
Passifs non courants	3 547	49	3 596
Passifs courants	3 212	506	3 718

2016	Bourgogne	Paris	Total 2016
Chiffre d'affaires	7 514	1 810	9 324
Dont Restauration	5 925	1 810	7 735
Hôtellerie	1 012	0	1 012
Autres	577	0	577
Résultat opérationnel	-336	-613	-949
Résultat net avant résultats des sociétés mises en équivalence	-130	-471	-601
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			
Résultat net consolidé	-130	-471	-601

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2016 s'élèvent à 3 537 K€ dont 3 453 K€ concerne le secteur de la Bourgogne et 84 K€ concerne Paris.

6. Notes sur l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

6.1 Chiffre d'affaires

	2017	2016
Chiffre d'affaires	8 686	9 324
Dont Restauration	6 856	7 735
Hôtellerie	1 163	1 012
Autres	667	577

Le chiffre d'affaires consolidé en 2017 est de 8 686 K€, contre 9 324 K€ en 2016, soit une diminution de 6.8%.

6.2 Charges de personnel

	2017	2016
Salaires et indemnités bruts	3 588	3 752
Charges sociales	1 409	1 504
Total charges de personnel (1)	4 997	5 256
Engagements de retraite (2)	319	356

(1) Charges inscrites en état du résultat global.

(2) Engagements inscrits au passif de l'état de situation financière en provision à long terme.

6.3 Effectif moyen du Groupe

2017	Bernard Loiseau	Loiseau Des Ducs	Loiseau des Vignes	Loiseau Rive Gauche	Loiseau Rive Droite	Total
Cadres	9	3	2	6	1	21
Agents de maîtrise et techniciens	3	0	0	0	0	3
Employés	64	10	11	4	6	95
Apprentis	0	0				0
Total	76	13	13	10	7	119

2016	Bernard Loiseau SA	Loiseau des Ducs SARL	Loiseau des Vignes SA	Loiseau Rive Gauche SA	Loiseau Rive Droite SAS	Total
Cadres	9	3	2	4	3	21
Agents de maîtrise et techniciens	5	0	0	0	1	7
Employés	50	9	11	6	8	83
Apprentis	0	0	0	0	0	0
Total	64	12	13	10	12	111

6.4 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation concernent principalement la production immobilisée correspondant aux temps consacrés par la Directrice Générale et le responsable de l'entretien pour les aménagements intérieurs d'un immeuble pour accueillir les stagiaires et de quelques travaux d'agencements et d'aménagements dans les chambres de l'hôtel du Relais Bernard Loiseau et concerne également les nouvelles constructions achevées en 2017 (chaudière bio-masse et villa Loiseau des Sens).

6.5 Autre produits et charges opérationnels

2017	Produits	Charges
Cessions immobilisations incorporelles et corporelles SAS Loiseau Rive Droite	936	968
Reprise provision sur titres Newcore (société liquidée en 2017)	90	
Valeur nette comptable des titres Newcore		90
Dotation provision sur créances de participation Newcore		42
Pertes sur créances de participation – compte courant Newcore		84
Reprise de provision sur créance de participation Newcore	84	
Total	1 110	1 184

6.6 Impôts

a- Rationalisation de l'impôt

Résultat consolidé avant impôt	-1 170
Résultat des sociétés mises en équivalence	0
Résultat comptable avant impôts et résultats des sociétés mises en équivalence	-1 170
Taux de l'impôt	28 %
Charge d'impôt théorique (produit)	-328
Différences permanentes	-62
Autres	-64
Régularisation Taux IS	112
Impôt réel (produit)	-342

b- Ventilation de la charge d'impôt :

Impôts différés (produit)	-337 K€
Reprise provision impôt pour étalement des produits d'assurance	-5 K€
Impôts exigibles	0 K€
Produit d'impôts	342 K€

Le poste Impôts différés actifs et la créance de Carry Back figurant à l'état de situation financière avec un montant de 1 070 K€ correspond aux reports déficitaires pour 975 K€ et les différences permanentes pour 95 K€.

7. Résultats par action

	31/12/2017	31/12/2016
Nombre d'actions en circulation	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions total en circulation (hors titres en autocontrôle)	1 406 138	1 406 361
Résultat opérationnel consolidé en K€	-1 074	-949
Résultat net consolidé en K€	-828	-601
Résultat opérationnel consolidé par action en euros	-0.76	-0.67
Résultat net consolidé par action en euros	-0.59	-0.43
Résultat net dilué par action en euros	-0.59	-0.43
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres par action en euros	-0.58	-0.44
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres dilué par actions en euros	-0.58	-0.44

8. Rapprochement du nombre d'actions en circulation entre le début et la fin de l'exercice

	Au 01/01/2017	Variation	Au 31/12/2017
Nombre d'actions total en circulation hors actions auto-détenues	1 406 361	2 560	1 408 921

	Au 01/01/2016	Variation	Au 31/12/2016
Nombre d'actions total en circulation hors actions auto-détenues	1 408 650	- 2 289	1 406 361

9. Dettes financières

Les emprunts en cours de remboursement sont :

- Un premier emprunt de 250 K€ contracté par la société SCI Dumaine en 2005, sur une durée de 15 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 3.55%, et dont le capital restant dû au 31/12/2017 est de 61 K€,
- Un deuxième emprunt de 400 K€ contracté par la société SA Loiseau Rive Gauche en 2011 pour financer les travaux de réaménagement et de mise aux normes engagés en 2010, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 2.75%, et dont le capital restant dû au 31/12/2017 est de 5 K€,
- Un troisième emprunt de 400 K€ contracté par la société Loiseau des Ducs en 2013, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 1.80%, et dont le capital restant dû au 31/12/2017 est de 149 K€,
- Un quatrième emprunt de 145 K€ contracté par la société Loiseau des Ducs 2013, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 1.80%, et dont le capital restant dû au 31/12/2017 est de 64 K€,
- Un cinquième emprunt de 480 K€ a été contracté par la SCI Dumaine en juin 2014 pour financer l'acquisition d'un immeuble situé à Dijon, 5 et 7 rue Vauban, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 1.65%, et dont le capital restant dû au 31/12/2017 est de 253 K€,
- Un sixième emprunt de 300 K€ a été contracté par la SA Bernard Loiseau en 2015 pour financer en partie la construction de la chaufferie bio-masse centralisée, sur une durée de 5 ans, avec un taux fixe de 0.90 %, et dont le capital restant dû au 31/12/2017 est de 160 K€. Cette chaufferie permettra de répondre aux besoins d'énergie de l'hôtel, du restaurant et du futur spa Loiseau des Sens.
- Un septième emprunt de 1 000 K€ a été contracté par la SA Bernard Loiseau en 2016 pour financer les aménagements intérieurs du spa, du restaurant et de la salle de séminaire de la « Villa Loiseau des Sens, sur une durée de 7 ans, avec un taux d'intérêt de 0,90%, et dont le capital restant dû au 31/12/2017 est de 922 K€.
- Un huitième emprunt de 4 500 K€ a été contracté par la SCI Dumaine en 2016 pour financer la construction de la « Villa Loiseau des Sens », sur une durée de 15 ans auprès de la Société Générale avec un taux de 2,20 %, de la BNP avec un taux de 1,78% et du LCL avec un taux de 2,19%, et dont le capital restant dû au 31/12/2017 est de 4 348 K€.
- Un neuvième emprunt de 136 K€ a été contracté par la SA Bernard Loiseau en 2016 pour financer en partie la construction de la chaufferie bio-masse centralisée, sur une durée de 5 ans, avec un taux fixe de 0,50 %, et dont le capital restant dû au 31/12/2017 est de 107 K€. Cette chaufferie permettra de répondre aux besoins d'énergie de l'hôtel, du restaurant et du futur spa Loiseau des Sens.

Ces 9 emprunts ne sont pas assortis de covenants bancaires.

La quote-part des dettes financières à moins de 1 an est de 705 K€.

10. Engagements hors bilan

- Dettes garanties par des sûretés réelles

En K€	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	5 856
Total	5 856

- Nature des sûretés réelles consenties

Au niveau de la SCI Dumaine, un emprunt dont le solde au 31/12/2017 est de 61 K€ consenti par le Crédit Lyonnais a fait l'objet de prises d'hypothèques en 2005.

Au niveau de la SA Loiseau Rive Gauche, un emprunt dont le solde au 31/12/2017 est de 5 K€ consenti par le Crédit Lyonnais a fait l'objet d'une part d'un nantissement du fonds de commerce du restaurant Loiseau Rive gauche, et d'autre part d'une garantie par acte séparé. Cette garantie consiste au blocage des comptes courants d'associés de la société Bernard Loiseau SA dans les comptes de la société SA Loiseau Rive Gauche à hauteur de 400 K€ durant deux ans, puis 300 K€ durant deux ans, puis 100 K€ durant les trois ans restant.

Au niveau de la SCI, un emprunt dont le solde au 31/12/2017 est de 253 K€ consenti par la société Générale a fait l'objet d'un nantissement de compte de titres financiers à hauteur de 250 K€ pour une durée de 6 ans.

Au niveau de la SA Bernard Loiseau, un emprunt dont le solde au 31/12/2017 est de 160 K€ consenti par le Société Générale a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit hôtel-restaurant.

Au niveau de la SA Bernard Loiseau, un emprunt dont le solde au 31/12/2017 est de 922 K€ consenti conjointement par la Société Générale et par la BNP, a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit restaurant à hauteur de 1 000 K€ en commun pour les deux banques d'une part, et d'autre part, d'un nantissement d'un compte à terme, à hauteur de 175 K€ durant cinq ans au profit de la Société Générale.

Au niveau de la SCI Dumaine, un emprunt dont le solde au 31/12/2017 est de 4 348 K€ consenti conjointement par la Société générale, la BNP et le LCL, a fait l'objet d'une hypothèque sur des biens immobiliers.

Au niveau de la SA Bernard Loiseau, un emprunt dont le solde au 31/12/2017 est de 107 K€ consenti par le Société Générale a fait l'objet d'un nantissement d'un compte à terme à hauteur de 136 K€ pour une durée de 5 ans.

11. Honoraires des commissaires aux comptes

	Mazars	Auditis	Total
	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)
	2017	2017	2017
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
Bernard Loiseau SA	14	14	28
Loiseau Rive Droite SAS	2		2
Loiseau des Vignes SA	4		4
Loiseau Rive Gauche SA		4	4
Sous-total	20	18	38
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	0	0	0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0
TOTAL	20	18	38

	Mazars	Auditis	Total
	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)
	2016	2016	2016
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
Bernard Loiseau SA	14	14	28
Loiseau Rive Droite SAS	5		5
Loiseau des Vignes SA	4		4
Loiseau Rive Gauche SA		4	4
<i>Sous-total</i>	23	18	41
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	0	0	0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	
TOTAL	23	18	41

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BERNARD LOISEAU SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2017 » de la note E - 1 de l'annexe des comptes consolidés expose les nouveaux textes du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne que votre société a appliqués à compter du 1^{er} janvier 2017.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Le paragraphe « Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2017 » de la note E - 1 aux états financiers expose les nouveaux textes du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne que votre société a appliqués à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note E - 1 aux états financiers.

- La Direction procède systématiquement, et à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des marques et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note E - 4.4 aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et hypothèses retenues et nous avons vérifié que la note E - 4.4 donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon, le 27 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

Auditis

Philippe Dandon

Mazars

Alain Chavance

COMPTES SOCIAUX BERNARD LOISEAU SA

BILAN ACTIF (en K€)

	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	790	100	690	684
Immobilisations corporelles	10 487	6 456	4 031	2 585
Immobilisations financières	1 302	2	1 300	1 268
Total actif immobilisé	12 579	6 558	6 021	4 537
Stocks et en cours	716	5	711	657
Avances et acomptes versés sur commandes	3	0	3	12
Créances clients et comptes rattachés	126	0	126	127
Impôts sur les bénéficiaires	203	0	203	159
Autres créances et comptes de régularisations	3 027	0	3 027	2 770
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	845	0	845	1 657
Total actif circulant	4 920	5	4 915	5 382
TOTAL ACTIF	17 499	6 563	10 936	9 919

BILAN PASSIF (en K€)

	NET 31/12/2017	NET 31/12/2016
Capital social	1 790	1 790
Primes d'émission, fusion	3 306	3 306
Réserve légale	179	179
Autres réserves	612	612
Report à nouveau	-420	0
Résultat exercice	-731	-420
Subvention d'investissement	212	145
Capitaux propres	4 948	5 612
Provisions	447	450
Emprunts et dettes financières	3 587	2 416
Avances et acomptes reçus	498	229
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	396	344
Dettes fiscales et sociales	901	811
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	139	39
Autres dettes	20	18
Total dettes	5 541	3 857
TOTAL PASSIF	10 936	9 919

COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)

	2017	2016	Variation en K€
Chiffre d'affaires net	5 227	5 074	153
Production immobilisée	102	107	-5
Subvention d'exploitation	47	22	25
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges	215	261	-46
Total des produits d'exploitation	5 591	5 464	127
Achats consommés	-1 249	-1 149	-100
Autres charges d'exploitation	-1 831	-1 708	-123
Impôts, taxes et versements assimilés	-130	-149	19
Charges de personnel	-3 292	-3 061	-231
Dotations aux amortissements	-325	-273	-52
Dotations dépréciations et provisions	-4	0	-4
Total des charges d'exploitation	- 6 831	-6 341	-490
Résultat d'exploitation	- 1 240	-876	-364
Produits financiers	688	500	188
Charges financières	-172	-43	-129
Résultat financier	516	457	59
Résultat courant avant impôts	-724	-419	-305
Produits exceptionnels	477	44	433
Charges exceptionnelles	-581	0	-581
Résultat exceptionnel	-104	44	-148
Impôts sur les résultats	97	-45	142
RESULTAT NET	-731	-420	-311

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 10 936 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste avec un déficit de 731 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/17 au 31/12/17.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 avril 2018, et seront proposés à l'approbation de l'Assemblée générale prévue le 21 juin 2018.

A. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir un résultat négatif net après impôt de 730 771,27 €.

Après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2017 un déficit net de 730 771,27 euros, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale que cette somme soit affectée en report à nouveau.

B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Il n'existe pas d'événements significatifs intervenus au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture et qui ont un impact significatif sur les comptes de l'exercice.

C. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis conformément :

- Aux dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce ;
- Aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France : le règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables adoptées en 2017 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les frais financiers ne sont pas immobilisés. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

- Terrains	non amortis
- Constructions	40 à 70 ans
- Agencements constructions (second œuvre)	25 à 70 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 70 ans
- Petits agencements	4 à 10 ans
- Installations techniques	4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 25 ans
- Installations générales	5 à 40 ans
- Matériel de transport	5 à 8 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

Les fonds commerciaux sont valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

La société applique depuis le 1^{er} janvier 2016 les nouvelles règles issues du règlement n° 2015-06 de l'Autorité des normes comptables du 23 novembre 2015 ayant modifié le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général. Ces nouvelles règles concernaient en particulier pour la société la comptabilisation et la dépréciation du fonds commercial (inscrit en immobilisations incorporelles pour un montant brut et net de 638 K€). Elles n'ont pas eu d'incidence sur le traitement du fonds commercial dans les comptes annuels au 31 décembre 2017 et n'ont entraîné aucune dépréciation dudit fonds commercial.

L'investissement de la Villa Loiseau des Sens a été réalisé en copropriété avec la SCI Dumaine pour un montant total de 6 520 K€. Voici le détail de l'investissement total en valeur brute en K€ :

Valeurs brutes en K€	SCI Dumaine	Bernard Loiseau SA	Total
Immobilisations incorporelles	0	12	12
Immobilisations corporelles			
Terrains et agencements	0	158	158
Constructions, installation générale, agencement	4 974	458	5 432
Installations techniques, matériel et outillage industriel	0	116	116
Matériel de transport, informatique, mobilier et autres		799	799
Immobilisations en cours - acompte sur immobilisations		3	3
Total immobilisations corporelles	4 974	1 534	6 508
Total général	4 974	1 546	6 520

2. Perte de valeur des actifs

Le fonds commercial est valorisé à sa valeur d'apport. Chaque année, sa valeur d'inventaire est comparée à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est déterminée par référence aux critères habituellement retenus dans la restauration et aux perspectives d'avenir sur la base d'une approche de valorisation par les cash-flows futurs actualisés à un taux de 5,93%. La valeur actuelle du fonds commercial étant supérieure à la valeur comptable nette au 31 décembre 2017, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation à cette date.

3. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire (définie par l'entreprise) est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice corrigé des éventuelles plus values latentes, la rentabilité des sociétés concernées, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

4. Stocks

Les stocks sont constitués principalement des liquides et solides nécessaires à la réalisation de l'activité courante (restaurant et hôtel) et de marchandises vendues en boutique, et sont évalués suivant un relevé physique et chiffrés au prix moyen pondéré.

Les frais financiers ne sont pas capitalisés dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont dépréciés si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

6. Dettes fiscales

Depuis le 1^{er} août 1999, les sociétés BERNARD LOISEAU SA, SARL AU PAYS DE BRESSE et SA LOISEAU RIVE GAUCHE bénéficient du régime d'intégration fiscale. Et depuis le 1^{er} janvier 2005, BLO fait partie de ce groupe d'intégration fiscale. Depuis janvier 2015, la SA Loiseau des Vignes fait partie de ce groupe d'intégration fiscale.

Les modalités de répartition de l'impôt entre les sociétés concernées conduisent à une charge d'impôt dans les filiales (Au Pays de Bresse et Loiseau Rive Gauche) identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. La société mère enregistre quant à elle le solde par rapport au résultat d'ensemble, et constitue, le cas échéant, une provision lorsque la restitution des économies d'impôt aux filiales déficitaires est probable.

La société SA Loiseau Rive Gauche ayant un résultat fiscal déficitaire en 2017, une provision d'impôt a été constatée pour un montant de 69 K€ au 31 décembre 2017, une reprise de provision a été constatée pour un montant de 72 K€ due à la baisse de l'impôt sur les bénéfices.

7. Engagements en matière de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux. Ils font par contre l'objet d'une évaluation actuarielle, conforme aux dispositions de la norme IAS 19. Le montant global des droits acquis au 31/12/2017 s'élève à 297 K€.

8. Nature des sûretés consenties

Au niveau de la SA Bernard Loiseau, un emprunt contracté en 2015, dont le solde au 31/12/2017 est de 160 K€

consenti par le Société Générale a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit hôtel-restaurant.

Au niveau de la SA Bernard Loiseau en 2016, l'emprunt de 1 000 K€, dont le solde au 31 décembre 2017 est de 922 K€, consenti conjointement par la Société Générale et par la BNP, a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit restaurant à hauteur de 1 000 K€ en commun pour les deux banques d'une part, et d'autre part, d'un nantissement d'un compte à terme, à hauteur de 175 K€ durant cinq ans au profit de la Société Générale .

Au niveau de la SA Bernard Loiseau, un emprunt contracté en 2016, dont le solde au 31/12/2017 est 107 K€ consenti par le Société Générale a fait l'objet d'un nantissement d'un compte à terme à hauteur de 136 K€ pour une durée de 5 ans.

9. Provisions

Les provisions pour risques et les provisions pour charges sont évaluées en fonction du risque connu à la clôture de l'exercice des litiges et charges ayant leur origine avant la clôture de l'exercice 2017.

Ces provisions sont déterminées en fonction du risque estimé sur la base de dossiers techniques.

10. Fiscalité latente

Aucun élément significatif n'est à mentionner.

D. NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont exprimés en K€.

1. Etat de l'actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	773	13	0	4	790
Terrains et agencements	375	20	0	139	534
Constructions, installation générale, agencement	4 078	14	0	1 680	5 772
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 569	122	-13	116	2 794
Matériel de transport, informatique, mobilier et autres	584	16	-15	799	1 384
Immobilisations en cours - acompte sur immobilisations	1 148	2 043	-450	-2 738	3
Total des immobilisations corporelles	8 754	2 215	-478	-4	10 487
Autres participations	1 125	0	-130	0	995
Prêts et autres immobilisations financières	273	118	-84	0	307
Total des immobilisations financières	1 398	118	-214	0	1 302
Total des immobilisations	10 925	2 346	-692	0	12 579

Note : Les diminutions sont constituées de cessions ou de mise au rebut.

2. Etat des amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	89	11	0	100
Terrains et agencements	369	2	0	371
Constructions, installation générale, agencement	3 149	158	0	3 307
Installations techniques, matériel et outillage	2 192	92	-13	2 271
Autres immobilisations corporelles	459	62	-14	507
Immobilisations corporelles	6 169	314	-27	6 456
TOTAL GÉNÉRAL	6 258	325	-27	6 556

3. Etat des provisions

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Provisions				
Provisions pour litiges				
Provisions amendes et pénalités				
Provisions pour impôts	450	69	-72	447
Provisions grosses réparations				
Autres provisions				
Sous total	450	69	-72	447
Dépréciations				
Des immobilisations				
Incorporelles				
Corporelles				
Titres équivalents				
Financières	130	2	-130	2
Des stocks et en cours	5	0	0	5
Des comptes clients	0	4	-4	0
Autres	42	42	-84	0
Sous total	177	48	-218	7
Total général	627	117	-290	454
Dont dotations, reprises et IS				
- d'exploitation		4	-4	
- financières		44	-214	
- exceptionnelles				
- Impôt sur les sociétés		69	-72	

Les provisions reprises parce qu'utilisées sont de 214 K€.
Les provisions reprises parce que devenues sans objet s'élèvent à 76 K€.

4. Stocks et en cours

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Liquides et solides	545	0	545	528
Marchandises	171	-5	166	129
Total	716	-5	711	657

5. Etat des échéances, des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A – 1 AN	A + 1 AN
Créances rattachées à participation			
Prêts	1	1	
Autres immobilisations financières (1)	307		307
Clients douteux ou litigieux	0		
Autres créances clients	126	126	
Personnel et comptes rattachés	12	12	
Organismes sociaux	0	0	
Etat et autres collectivités publiques	4	4	
Impôts sur les bénéfices	203	192	11
TVA	191	191	
Groupes et associés (Note 6)	2 707	2 707	
Débiteurs divers	6	6	
Charges constatées d'avance	107	107	
TOTAUX	3 664	3 346	318
- prêts accordés en cours d'exercice	9		
- remboursements obtenus en cours d'exercice	8		
- prêts et avances consentis aux associés			

(1) Correspond principalement à des dépôts et cautionnements dont 189 K€ de cautionnement chez la SCI DUMAINE et au contrat de liquidité pour 116 K€.

Etat des dettes	Montant Brut	A – 1 AN	DE 1 A 5	A + 5 ANS
Emprunts et dettes à – 2 ans	2	2		
Etablissements de crédit à + 2 ans	1 189	253	805	131
Dettes rattachées à des participations : cpte crt SCI	192	192		
Emprunts et dettes financières divers	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	396	396		
Personnel et comptes rattachés	457	457		
Sécurité sociale et autres organismes.	333	333		
Etat et autres collectivités publiques				
Impôt sur les bénéfices	0	0		
TVA	94	94		
Autres impôts et taxes	17	17		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	139	139		
Groupe et associés (Note 6)	2 204	2 204		
Autres dettes	517	517		
Produits constatés d'avance	1	1		
TOTAUX	5 541	4 605	805	131
- Emprunts souscrits au cours de l'exercice		661		
- Emprunts remboursés au cours de l'exercice		175		
- Emprunts et dettes auprès des associés				

6. Détail du poste «groupe et associés»

En K€	BL SA Prêteur	BL SA Emprunteur
SARL Pays de Bresse	179	
SAS Loiseau Rive Droite		517
SA Loiseau des Vignes		503
SA Loiseau des Vignes Compte courant intégration fiscale	22	
EURL BL Organisation		1 184
EURL BL Organisation Compte courant intégration fiscale	22	
SA Loiseau Rive Gauche	1 899	
SARL Loiseau des Ducs	585	
Total	2 707	2 204
Dettes rattachées à des participations : SCI Dumaine		192
Total Groupe	2 707	2 396

7. Détail du poste « Fonds commercial »

Le poste Fonds Commercial dont le total hors droit au bail s'élève à 638 K€ comprend :

Eléments achetés (Hôtellerie restauration Saulieu)	62 K€
Eléments reçus en apport (activité Consultant culinaire)	576 K€

Total ----- **638 K€**

Ces actifs ne font l'objet d'aucun amortissement, ni d'aucune provision compte tenu de leur valeur actuelle au 31 décembre 2017.

8. Tableau des filiales et participations

Montants en euros

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat de l'exercice	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par BL SA à ses filiales et participations	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividende encaissé par la société dans l'exercice
				Brute	Nette					
SCI DUMAINE	7 500	3 146 102	99,98%	164 962	164 962	0	0	723 458	364 725	426 160
SAS LOISEAU RIVE DROITE	46 750	1 046 276	99,62%	540 236	540 236	0	0	264 769	-561 564	0
SARL AU PAYS DE BRESSE	7 500	61 380	99,80%	126 142	126 142	179 433	0	0	-174	0
SA LOISEAU DES VIGNES	55 000	623 701	99,52%	104 842	104 842	0	0	1 253 349	131 414	0
EURL BL ORGANISATION	8 000	1 127 813	100%	8 000	8 000	0	0	67 763	56 763	0
SARL LOISEAU DES DUCS	50 000	-223 771	100%	50 000	50 000	584 308	0	1 050 415	-17 287	0

La société Bernard Loiseau consolide par intégration globale toutes les sociétés ci-dessus. La société SAS Newcore a été liquidée début 2017, les titres détenus ont été soldés au 31/12/2017.

9. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	994	
Créances rattachées à des participations		
Caution – dépôt de garantie	189	
Avances et acomptes versés sur commande		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	2 707	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunt et dettes financières divers	2 204	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	192	
Produits de participation	426	
Autres produits financiers	40	
Charges financières	34	
Dividendes reçus		
Produit exceptionnel retour meilleure fortune	23	
Abandon de compte courant		
Prix de cession des immobilisations cédées	450	
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	450	

10. Charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86
Dettes fournisseurs immobilisations et comptes rattachés	0
Dettes fiscales et sociales	478
Autres dettes diverses	0
Total	566

11. Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	107	1
Charges / Produits financiers	0	0
Charges / Produits exceptionnels	0	0
Total	107	1

12. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
1. Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 432 100	1.25 euros
2. Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 432 100	1.25 euros

Note : L'assemblée générale du 23/06/2017 a autorisé le conseil d'administration de BERNARD LOISEAU à acheter ou vendre des titres de la société. Celle-ci détient 23 179 actions en auto-contrôle au 31/12/2017.

13. Tableau de variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres est détaillée dans le tableau ci-après :

En K€	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subvent° D'invest.	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2016	1 790	3 306	791	0	-420	145	5 612
Affectation du résultat de l'exercice 2016				-420	+420	0	0
Réaffectation Report à nouveau				0		0	0
Distribution dividendes					0	0	0
Résultat net de l'exercice 2017					-731	0	-731
Subvention d'investissement						67	67
Capitaux propres au 31 décembre 2017	1 790	3 306	791	-420	-731	212	4 948

14. Valeurs Mobilières de Placement

	Nature	Valeur comptable au 31/12/2017	Valeur de marché au 31/12/2017
SICAV Monétaires	Placements monétaires	0	0
Placement Cardif	Placements monétaires	0	0
Total		0	0

E. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les montants sont exprimés en K€.

1. Ventilation du chiffre d'affaires net

	2017	2016
Ventes de marchandises		
- Boutique	343	327
Production vendue		
- Prestations consultant culinaire (location gérance de BL Organisation)	14	17
- Loiseau des Sens	251	0
- Restauration SAULIEU	3 208	3 546
- Hôtellerie SAULIEU	1 162	1 012
- SPA SAULIEU	238	145
- Cessions intragroupe	11	27
Total	5 227	5 074

2. Détail des charges et produits financiers

En K€	Charges financières	Produits financiers
Charges et produits financiers des entreprises liées	34	40
Dividendes perçus des entreprises liées		426
Reprise provision sur titres Newcore (liquidée en février 2017)		130
Produits financiers sur vente actions propres		5
Autres charges et produits financiers	1	3
Provision à 100 % du compte courant Newcore	42	
Solde du compte courant Newcore (liquidée en février 2017)	84	84
Intérêts des emprunts	9	
Dotations aux provisions sur actions propres	2	
Total	172	688

3. Détail des charges et produits exceptionnels

En K€	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Total
Cessions d'immobilisations de Bernard Loiseau SA à la SCI Dumaine	451	451	0
Solde des titres Newcore (société liquidée en février 2017)	130		-130
Retour à meilleure fortune SA Loiseau des vignes (1)		23	23
Autres		3	3
Total	581	477	-104

(1) Des abandons de compte courant de Bernard Loiseau SA ont été réalisés envers sa filiale SA Tante Jeanne (devenue SA Loiseau des Vignes le 24 mai 2007) à hauteur de 457 K€ dont 341 K€ en 2003, et 116 K€ en 2004, avec des clauses de retour à meilleure fortune. Pour les exercices 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016, les clauses ont pu s'appliquer pour un montant cumulé de 287 K€. Au 31 décembre 2017, les conditions déterminantes du retour à meilleure fortune s'appliquent, la société Loiseau des Vignes a remboursé 23 K€.

4. Ventilation de la charge d'impôt

- Impôts sur les bénéfices (produit)	94 K€
- Provision pour impôt sur perte SA Loiseau Rive Gauche (charge)	-69 K€
- Ajustement provision pour impôt sur perte SA Loiseau Rive Gauche	
Suite changement de taux d'IS (produit)	72 K€
Impôt sur les bénéfices (produit)	97 K€

5. Information relative au CICE

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) de l'exercice, d'un montant de 123 K€, a été inscrit au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le montant de cette créance est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Le CICE calculé au titre de l'année 2017, d'un montant de 123 K€, a été utilisé :

- Au financement des investissements,
- Aux dépenses de formation professionnelle,
- A l'accroissement de l'effectif d'un salarié.

6. Effectif moyen

	2017	2016
Cadres	9	9
Agents de maîtrise et techniciens	3	5
Employés	64	50
Apprentis	0	0
Total	76	64

7. Produits et charges financiers concernant des entreprises liées

K€	2017	2016
Produits financiers	40	42
Dividendes perçus	426	448
Charges financières	34	39

8. Rémunérations allouées aux mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations perçues par les mandataires sociaux s'élève au titre de l'exercice 2017 à 553 K€.

F. AUTRES INFORMATIONS

1. Engagements financiers et dettes garanties par des sûretés réelles

Au niveau de la SA Bernard Loiseau, un emprunt dont le solde au 31/12/2017 est de 160 K€ consenti par la Société Générale a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit hôtel-restaurant.

L'emprunt de 1 000 K€, dont le solde au 31 décembre 2017 est de 922 K€, consenti conjointement par la Société Générale et par la BNP, a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit restaurant à hauteur de 1 000 K€ en commun pour les deux banques d'une part, et d'autre part, d'un nantissement d'un compte à terme, à hauteur de 175 K€ durant cinq ans au profit de la Société Générale.

L'emprunt de 136 K€, dont le solde au 31 décembre 2017 est de 107 K€, consenti par la Société Générale a fait l'objet d'un nantissement d'un compte à terme à hauteur de 136 K€ pour une durée de 5 ans.

2. Abandon de créance

Des abandons de compte courant de Bernard Loiseau SA ont été réalisés envers sa filiale SA Tante Jeanne (devenue SA Loiseau des Vignes le 24 mai 2007) à hauteur de 457 K€ dont 341 K€ en 2003, et 116 K€ en 2004, avec des clauses de retour à meilleure fortune. Pour les exercices de 2012 à 2016, les clauses ont pu s'appliquer pour un montant cumulé de 287 K€. Au 31 décembre 2017, les clauses ont également pu s'appliquer pour un montant de 23 K€.

3. Parties liées

Aucune information n'est à mentionner sur les parties liées au regard du règlement 2010-02 du 2 septembre 2010 de l'autorité des normes comptables.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BERNARD LOISEAU SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La Direction de votre société est amenée à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent, le cas échéant, les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. La détermination de la valeur d'inventaire des fonds commerciaux ainsi que des titres de participation procède de ces estimations.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la direction de la société, décrites dans les notes C - 2 et C - 3 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon, le 27 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Annecy et Dijon le 27 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (Art. L. 225-209 du code du commerce)

(Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2018 – Neuvième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BERNARD LOISEAU SA, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale, dans sa cinquième résolution, et serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée Générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la cinquième résolution de cette Assemblée.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon, le 27 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de
commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le
31 décembre 2017**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225 115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à six cent cinquante-deux mille huit cent soixante-douze euros (652.872 euros) avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon, le 27 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

Rapport spécial sur la réalisation des Opérations d'achat d'actions

Aux actionnaires,

En application de l'article L. 225-209 alinéa 2 du code de commerce, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre société.

Le présent rapport comprend en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005. Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan de l'exercice 2016 à travers les deux précédents programmes de rachats d'actions autorisés par les assemblées générales du 27 mai 2016 et 23 juin 2017 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'assemblée générale du 21 juin 2018.

A. BILAN DU PROGRAMME PRÉCÉDENT

1. Programme autorisé par l'assemblée générale du 27 mai 2016

L'assemblée générale du 27 mai 2016 de Bernard Loiseau SA avait autorisé le conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 22 décembre 2018, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 28 mai 2016 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 23 juin 2017 :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 23 juin 2017 :	1.90%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre d'actions en portefeuille au 23 juin 2017 :	27 211
Valeur comptable du portefeuille au 23 juin 2017 :	97 913 €
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 23 juin 2017 de 3.60 € :	97 960 €

Opérations effectuées Au titre de son dernier Programme de rachat	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour du dépôt De la note d'information	
	Achats *	Ventes/ Transferts *	Position ouverte à L'achat	Position ouverte à la vente
Nombre de titres	27 571 ⁽¹⁾	25 474 ⁽²⁾	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -
Échéance maximale moyenne			-	-
Cours moyen de la transaction	3.38 €	3.38 €		
Prix d'exercice moyen, le cas échéant : Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant en euros	93 229 €	86 221 €		

(1) 27 571 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité

(2) 25 474 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(*) La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (27 mai 2016) et se termine le 23 juin 2017.

Au 23 juin 2017, Bernard Loiseau SA détient 27 211 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Portzamparc) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

2. Programme autorisé par l'assemblée générale du 23 juin 2017

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 24 juin 2017 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 28 février 2018.

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 28 février 2018 : 1.79%
 Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : Néant
 Nombre d'actions en portefeuille au 28 février 2018 : 25 651
 Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2018 : 92 598 €
 Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 28 février 2018 de 3.08 € : 79 005 €

Opérations effectuées Au titre de son dernier Programme de rachat	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour du dépôt De la note d'information	
	Achats *	Ventes/ Transferts *	Position ouverte à L'achat	Position ouverte à la vente
Nombre de titres	9 520 ⁽¹⁾	11 080 ⁽²⁾	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -
Échéance maximale moyenne			-	-
Cours moyen de la transaction	3.34 €	3.42 €		
Prix d'exercice moyen, le cas échéant : Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant en euros	31 832 €	37 867 €		

(1) 9 520 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(2) 11 080 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(*) La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (24 juin 2017) et se termine le 28 février 2018.

Au 28 février 2018, Bernard Loiseau SA détient 25 651 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Portzamparc) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

B. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONNAIRES SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE MIXTE DU 21 JUIN 2018

1. Objectif du programme de rachat

Les actions achetées pourront être utilisées par ordre de priorité décroissant aux fins :

- D'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Bernard LOISEAU par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF;

- D'attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du groupe Bernard LOISEAU, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ;
- D'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe;
- D'annuler des actions ainsi rachetées.

2. Part maximale du capital – nombre maximal des titres – montant maximal autorisé pour le rachat des titres que la société se propose d'acquérir

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 143 210 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat des actions ne devra pas excéder 15 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 2 148 150 €.

3. Caractéristique des actions que la société se propose d'acquérir

Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Paris – Euronext Growth.
Code ISIN FR0000066961 – Mmemo ALDBL.

Modalité du rachat des actions que la société se propose d'acquérir :

Les actions pourront être rachetées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

4. Durée du programme

L'autorisation de rachat de ses propres actions par la société est valable jusqu'au 30 novembre 2019.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Résolutions relevant d'une décision ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2017 un déficit net de 730 771,27 euros, l'Assemblée générale décide que cette somme soit affectée en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT
2016	0.00 €	N/A
2015	0.00 €	N/A
2014	0,04 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 et du rapport des commissaires aux comptes, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 8 686 200 euros et un résultat net consolidé part du groupe déficitaire de 828 272 euros, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport mentionnant l'absence de nouvelle convention conclue au cours de l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter et de vendre des actions de la société)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pendant une nouvelle période de 18 mois à compter de ce jour, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- (i) Soit d'assurer l'animation sur le marché de l'action BERNARD LOISEAU par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF;
- (ii) Soit de l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, objectif valable jusqu'au transfert sur le marché Euronext Growth ;
- (iii) Soit l'annulation de titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la neuvième résolution ci-après autorisant le Conseil d'administration à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- (iv) De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé, hors frais, à 15 euros.

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre maximum de 143 210 actions, soit 10% du capital. Le montant maximal que la société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achats au prix maximal de 15 euros par action, s'élèvera hors frais et commissions à 2 148 150 euros. A aucun moment, la société ne pourra détenir plus de 10% du capital social.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation en vigueur. La part maximale du capital acquise par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Cette autorisation remplace celle accordée par l'Assemblée générale mixte annuelle au cours de la séance du 23 juin 2017 dans sa cinquième résolution.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et vente d'actions ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, dans les différents cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou encore de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandat d'administrateur)

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Madame Ahlame Buisard, demeurant au 11 rue Edmond Rimet, 21230 Arnay-le-Duc est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2024 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

SEPTIEME RESOLUTION

(Attribution de jetons de présence)

L'Assemblée générale décide de fixer le montant global des jetons de présence, à une enveloppe maximale de 5 000 euros, à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2018.

HUITIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Résolutions relevant d'une décision extraordinaire

NEUVIEME RESOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social, autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation de toute quantité d'actions achetées en application de la cinquième résolution dans la limite autorisée par la loi, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Le nombre maximal d'actions pouvant être annulées par la société en vertu de la présente autorisation est de 10% des actions par période de 24 mois, qui composeront le capital de la société à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au Conseil d'administration pour arrêter les modalités d'annulation d'actions, pour imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves disponibles ou primes ainsi que sur la partie de la réserve légale excédant 1/10^{ème} du capital social, et pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 23 juin 2017.

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.